



CHIC, IL NEIGE!

Les Québécois et l'hiver en voie de réconciliation Page A 6



QUÉBEC

Le maire Labeaume se serait-il assagi? Page A 4

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

VOL. CII N° 22

LE JEUDI 3 FÉVRIER 2011

1,09 \$ + TAXES = 1,25 \$

LES PRO-MOUBARAK ENTRENT EN SCÈNE



Les partisans du président égyptien Hosni Moubarak (en haut) et ses opposants se sont violemment affrontés hier sur la place de la Libération du Caire. Les heurts ont fait trois morts et au moins 600 blessés.

AGENCE FRANCE-PRESSE

LE CAIRE SOMBRE DANS LE CHAOS

Le régime refuse la transition « immédiate » réclamée par Washington

MARCO BÉLAIR-CIRINO

De violents affrontements entre des partisans et des opposants du président égyptien, Hosni Moubarak, ont éclaté, hier, sur la place de la Libération, au centre du Caire.

L'annonce, mardi soir, par le raïs qu'il ne briguerait pas un sixième mandat présidentiel, mais comptait rester au pouvoir jusqu'à l'élection et l'entrée en fonction de son successeur, en septembre, n'a pas suffi à désarmer les manifestants, qui se sont rassemblés dès l'aurore dans le centre du Caire afin d'exiger son départ immédiat.

La 9^e journée de contestation a tourné au chaos avec l'entrée en scène, en milieu de journée, de partisans du régime. Une cinquantaine de partisans d'entre eux, montés sur des chevaux et des chameaux, armés de fouets, de bâtons et de pierres, ont chargé avec furie les manifestants antirégime rassemblés à la place de la Libération.

De nombreux protestataires accusaient l'armée d'avoir intentionnellement laissé les agresseurs pénétrer sur la place. « *Ce sont des voyous payés!* », a lancé un manifestant, Emad Nafa.

Plusieurs centaines de leurs camarades venus du nord de la ville ont tenté de venir en renfort,

mais ils ont été repoussés par les pro-Moubarak, dont certains étaient montés sur des véhicules de l'armée pour leur lancer des pierres.

La bataille a aussi gagné les abords du Musée égyptien, qui abrite notamment des trésors de l'Antiquité. Les soldats ont formé une chaîne pour protéger l'établissement, mais deux cocktails Molotov ont atterri en fin d'après-midi dans la cour du musée.

Trois personnes ont été tuées, tandis que 639 ont été blessées lors des affrontements d'hier, a indiqué le ministre de la Santé.

VOIR PAGE A 10: CHAOS

Un chef de cabinet au passé controversé

Jean Charest nomme Luc Bastien, mis en cause dans le scandale des commandites

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Dans un geste pour relancer son gouvernement, Jean Charest a annoncé l'embauche d'un nouveau chef de cabinet, hier. L'homme choisi, Luc Bastien, avait toutefois dû démissionner d'un poste similaire en mai 2005 dans la foulée du scandale des commandites. Ce libéral de longue date aux profondes racines dans le PLQ était alors chef de cabinet du ministre de la Justice Yvon Marcoux.

Mais le nom de son ancienne firme d'« analyse stratégique », Contrefort, surgit lors des audiences de la commission Gomery. Un témoin, Bernard Thiboutot, fondateur de Commando communications, révèle avoir embauché Contrefort, en 1998, dans le cadre d'une « stratégie de mise en valeur des plaines d'Abraham ». Tarif? 10 000 \$ Selon les transcriptions des audiences de la commission Gomery, le mandat était le suivant: « *travailler sur l'aspect stratégique* » du parc des Champs-de-Bataille, à l'époque « *voisin du bunker* », bureau du premier ministre du Québec. Il s'agissait de trouver des façons d'entourer ce lieu de mots-symboles « Canada »; « *utiliser le parc pour convaincre les gens de Québec que le gouvernement du Canada n'était pas un mauvais garçon* ».



Jean Charest

VOIR PAGE A 10: CABINET

■ Autres informations en pages A 7 et B 6 ■ L'éditorial de Serge Truffaut en page A 8

SANTÉ

Surfacturation: des patients s'organisent

Des personnes atteintes de dégénérescence maculaire préparent un recours collectif

■ À lire en page A 3



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

POLITIQUE

Le ministre Arcand s'installe chez Recyc-Québec

■ À lire en page A 3



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Au départ, Radio-Canada caressait l'idée de vendre la totalité de sa collection, mais elle a réfréné ses ardeurs. La société a notamment conservé ce tableau de Jean-Paul Lemieux, *Les Noces de juin*, exposé à son siège social montréalais.

La SRC a vendu en catimini une partie de ses œuvres

ISABELLE PARÉ

La Société Radio-Canada a mis en vente sans crier gare une partie de sa collection d'œuvres d'art en 2005 pour pouvoir payer la restauration d'autres pièces de son patrimoine. Or, selon des informations obtenues grâce à la Loi d'accès à l'information, une mince part du produit de la vente a réellement servi à la restauration.

C'est à la suite de cette vente orchestrée par la société d'État qu'un immense tableau de Jacques Hurtubise, qui ornait autrefois les corridors de Radio-Canada, s'est retrouvé il y a plus d'un an dans un restaurant du Vieux-Montréal. Le ta-

bleau avait été prêté par le galeriste Simon Blais, convié à cette vente sélective.

Selon des informations obtenues grâce à la Loi d'accès à l'information, la Société Radio-Canada s'est départie à l'automne 2005 d'une vingtaine de tableaux et de sculptures, dont cette immense toile d'Hurtubise de 8 pieds par 20 pieds, au terme d'un appel d'offres sur invitation lancé à des galeries triées sur le volet.

À cette occasion, six tableaux de Fernand Leduc, des œuvres de Denis Juneau, de Rita Letendre et six grands panneaux de Jack Leonard Shadbolt, un

VOIR PAGE A 10: ŒUVRES

L'amiante a toujours un avenir en Inde

À l'occasion de la visite du ministre du Développement économique, Clément Gignac, qui dirige une mission d'affaires cette semaine à Mumbai et Delhi, notre journaliste aborde la controverse entourant la vente par le Québec d'amiante chrysotile à l'Inde. Premier de deux textes.

GUY TAILLEFER

Le Devoir en Inde

New Delhi — « Québec! Faites cesser ces Bhopal au ralenti! » implorent des ONG indiennes anti-amiante qui qu'alarment les projets d'expansion de Mine Jeffrey inc., à Asbestos. Bhopal: là où, le 3 décembre 1984 dans l'État du Madhya Pradesh, une fuite de gaz toxique avait fait officiellement 3500 morts, mais en réalité, probablement quatre fois plus. Une catastrophe industrielle qui fait encore couler beaucoup d'encre en Inde pour la façon dont les coupables n'ont pas été écroués et dont les victimes ont été petitement dédommagées.

Des Bhopal à petites doses? Une comparaison totalement irresponsable, estiment les gens de l'industrie. Reste que 8000 Indiens (plus de 100 000 à l'échelle mondiale), selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), mourraient chaque année d'asbestose (fibrose pulmonaire), de cancer du poumon et de mésothéliome (cancer de la plèvre) pour avoir respiré de la poussière d'amiante pendant des décennies. Le rapport de l'OMS, publié en 2006, faisait valoir que « *la manière la plus efficace d'éliminer les maladies liées à l'amiante est de cesser d'en utiliser tous les types* ». Des chiffres et des conclusions que l'ONG Ban Asbestos Network of

VOIR PAGE A 10: AMIANTE

INDEX

| | | |
|----|--------------------|-----|
| 06 | 7 117831 3102832 4 | 7 |
| 1 | Annances..... | B 5 |
| 2 | Avis publics .. | B 7 |
| 3 | Bourse..... | B 2 |
| 4 | Culture..... | B 9 |
| 5 | Décès..... | B 5 |
| 6 | Économie..... | B 1 |
| 7 | Éditorial..... | A 8 |
| 8 | Idées..... | A 9 |
| 9 | Météo..... | B 4 |
| 10 | Monde..... | B 6 |
| 11 | Mots croisés.. | B 8 |
| 12 | Sports..... | B 4 |
| 13 | Sudoku..... | B 8 |
| 14 | Télévision..... | B 9 |

ACTUALITÉS

Crime: les libéraux rentrent dans le rang

Des députés votent avec le gouvernement pour abolir la clause de la dernière chance

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — La rhétorique conservatrice consistant à présenter les libéraux comme des mous envers les criminels porte ses fruits. Les libéraux ont voté avec le gouvernement hier pour faire adopter son projet de loi réduisant l'accès à la libération conditionnelle alors même que certains députés, en coulisse, disaient s'y opposer.

«Je vais me trouver une maladie ou quelque chose à faire, je ne peux pas voter pour ça», a lancé au *Devoir* un député libéral sur le ton de la confiance. Un autre a expliqué que le parti allait voter en faveur de ce projet de loi malgré la grogne interne. Finalement, ces deux députés ont quand même voté pour la loi, comme 64 autres de leurs collègues.

Le projet de loi S-6 a été adopté hier soir à 202 voix contre 74. Les bloquistes et les néodémocrates ont voté contre. Au Sénat, où le projet de loi avait d'abord été présenté, les

sénateurs libéraux avaient voté contre en juin.

Avec S-6, il ne sera plus possible qu'un criminel condamné à l'emprisonnement à perpétuité pour meurtre ou haute trahison demande une libération conditionnelle après avoir purgé 15 ans de sa peine. Ottawa hausse aussi de deux à cinq ans

de la période qu'un criminel devra attendre pour déposer une seconde demande de libération si la première a été rejetée.

Cette clause dite de la dernière chance avait été adoptée en 1976, quand la peine de mort au Canada a été abolie et remplacée, pour les meurtres, par l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération avant 25 ans. Comme il s'agissait d'une peine plus lour-

de que ce qui existait dans d'autres pays, où la possibilité de libération était fixée à 15 ans, le gouvernement avait voulu laisser une échappatoire aux quelques délinquants susceptibles d'être réhabilités. A peine sept à dix prisonniers par année tentent de se prévaloir de la clause de la dernière chance, et de six à huit l'obtiennent.

Une étude comparative effectuée en 1999 par le ministère de la Justice a dé-

montré qu'en cas de meurtre au premier degré, c'est au Canada que les condamnés restent le plus longtemps derrière les barreaux, plus longtemps même qu'aux États-Unis! Les meurtriers canadiens restent en prison en moyenne 28,4 ans contre 18,5 ans pour les Américains et de 11 à 14,8 ans pour ceux de la Nouvelle-Zélande, de l'Écosse, de la Suède, de la Belgique et de l'Australie. Il n'y a

que les meurtriers américains ayant écopé d'une peine sans aucune possibilité de libération qui y restent légèrement plus longtemps en moyenne qu'au Canada, soit 29 ans.

Une décision de parti

Le député libéral et membre du Comité de la justice, Brian Murphy, a nié que la position de son parti soit dictée par des intérêts électoraux. «Le niveau de confort au sein du caucus envers ce projet de loi est variable, reconnaît-il. Certains sont plus à l'aise, d'autres le sont moins, mais le parti a pris une décision. [...] Oui, 25 ans, ça peut paraître long pour vous et moi. Mais vous et moi n'avons pas tué de sang-froid un autre être humain. Quelqu'un qui tue de sang-froid ne mérite pas de vivre dans la société. Nous, au Parti libéral, ne parlons pas toujours de réhabilitation alors que les conservateurs parlent toujours de dénonciation. Nous, nous cherchons un juste équilibre.»

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pauline Marois a présenté hier le rapport *Un gouvernement partenaire des régions*.

Politique régionale

Le PQ rejette le mur à mur pour adopter le cas par cas

KATHLEEN LÉVESQUE

Le Parti québécois privilégie des solutions adaptées aux problèmes locaux afin d'assurer le développement des régions.

«On ne peut pas appliquer une solution unique pour tout le territoire, c'est fini le mur à mur», a affirmé hier Pauline Marois. La chef péquiste présentait en conférence de presse (diffusée sur le Web pour une première fois) le rapport *Un gouvernement partenaire des régions* produit par le PQ en vue de son congrès d'avril prochain.

Selon Mme Marois, les régions sont mûres pour un changement. Le PQ souhaite ainsi offrir une plus grande flexibilité. «M. Charest et son équipe sont déconnectés des régions», a-t-elle soutenu.

La chef du PQ a rappelé qu'une des propositions concerne les redevances aux régions dont les ressources sont exploitées. Une politique des redevances devrait prévoir un parta-

ge plus équitable à l'égard des régions, leur permettant ainsi d'avoir les moyens d'orienter leur propre développement.

Le document qui sera soumis à la discussion des membres du PQ soulève également des réflexions sur un accroissement des services de transport aérien, sur une révision des programmes d'aide agricole, sur l'accès à Internet à haute vitesse et sur une collaboration étroite avec les communautés du Grand Nord pour le développement nordique.

En matière d'énergie, Mme Marois estime que l'on doit «redresser le tir». S'il faut accorder la priorité aux énergies renouvelables, le PQ n'écarte toutefois pas la possibilité d'aller de l'avant avec l'exploration du gaz de schiste et de l'uranium. «On peut faire les deux en même temps», a-t-elle déclaré en insistant pour dire que «le Parti québécois, c'est le parti des régions».

Le Devoir

Le NPD recrute la syndicaliste Nycole Turmel

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Nouveau Parti démocratique de Jack Layton présentera ce matin une candidate-vedette pour porter ses couleurs aux prochaines élections. La syndicaliste Nycole Turmel sera candidate dans Hull-Aylmer, où elle est très connue, y ayant représenté pendant six ans les intérêts des syndiqués de la fonction publique fédérale.

Mme Turmel a présidé l'Alliance de la fonction publique

du Canada (AFPC) de 2000 à 2006. Elle a été la première femme à occuper ce poste. Pendant son règne, elle a obtenu 3 milliards de dollars en titre de règlement avec le gouvernement fédéral sur la question de l'équité salariale. À l'époque, ce dossier l'a amenée à de nombreuses reprises à l'avant-scène médiatique.

Mme Turmel n'en sera pas à sa première tentative électorale, toutefois. À l'automne 2009, elle a tenté de se faire élire conseillère municipale à Gati-

neau, mais a mordu la poussière. La circonscription de Hull-Aylmer est sensible aux charmes néodémocrates. À la dernière élection, le parti avait récolté 20 % des voix, arrivant malgré tout troisième derrière le libéral Marcel Proulx (37 %) et le bloquiste (22 %).

Le NPD a récolté 4,4 millions de dollars en 2010, ce qui a fait bomber le torse de Jack Layton. «Nos résultats sont en hausse. On a eu une augmentation d'appuis financiers pour notre parti et on a travaillé fort pour accomplir ce

résultat-là. Les autres partis peuvent expliquer pourquoi ils subissent une réduction d'appuis financiers.» Erreur. Le Parti libéral a certes vu ses dons passer de 12,6 millions à 7 millions entre 2009 et 2010, mais le NPD a vu les siens diminuer de 7,4 millions à 4,4 millions.

Avant d'avoir force de loi, S-6 doit encore retourner au Sénat pour approbation finale parce qu'un léger amendement y a été apporté par les élus.

Le Devoir

NOUVELLE CLASSE PREMIUM VOYAGEUR

Entre classe Voyageur et classe Affaires, sur vols long-courriers, une cabine grand confort à prix serré avec 40% d'espace en plus, fauteuil coque, prise PC, grande tablette et repose-jambes pour

FAIRE DU CIEL LE PLUS BEL ENDROIT DE LA TERRE.

AIRFRANCE

ACTUALITÉS



Pour un regard-monde

www.pum.umontreal.ca

Qui trop embrasse...



MICHEL DAVID

Les députés libéraux qui siègent à la Commission parlementaire de l'économie et du travail étaient visiblement ravis d'entendre le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Gilles Trudeau, dire qu'au-delà des dispositions antibriseurs de grève, c'est l'ensemble du Code du travail qu'il fallait revoir.

De toute évidence, M. Trudeau ne partage pas l'opinion de Pierre Karl Peladeau et du Conseil du patronat, selon lesquels la législation québécoise en matière de relations de travail confère un avantage indu aux syndicats. Au contraire, il s'est dit d'avis qu'un déséquilibre favorable aux employeurs s'est produit au cours des dernières décennies.

Les péquistes et le député libéral de Marquette, François Ouimet, qui présidait la commission, ont vainement tenté de lui expliquer qu'envisager une réforme globale du Code, qui se transformerait inévitablement en foire d'empoigne, serait le meilleur moyen de perpétuer le statu quo. M. Trudeau n'a pas voulu en démordre: il faut voir grand.

Du point de vue d'un universitaire, l'inadéquation d'un système conçu à une époque où l'économie était largement dominée par le secteur manufacturier est sans doute choquante. Indéniablement, de nombreuses catégories de travailleurs, qui ne disposent d'aucun rapport de force pour négocier leurs conditions de travail, sont laissées en plan. Un politicien apprend cependant très vite à distinguer le possible du souhaitable. Évidemment, s'il s'agit de mal étreindre, mieux vaut trop embrasser.

Même si son gouvernement rejette catégoriquement le projet de loi présenté par le PQ, le député libéral de Rivière-du-Loup, Jean D'Amour, assure qu'il n'est pas question de noyer le poisson.

Il y a cependant lieu d'être sceptique. Si M. Ouimet a fait preuve d'un rare activisme pour forcer la tenue de cette commission parlementaire, qui n'emballait manifestement pas la ministre du Travail, Lise Thériault, ses collègues libéraux semblaient nettement plus enclins à trouver des problèmes aux solutions que l'inverse.

La notion «d'établissement», qu'on retrouve encore dans le projet péquiste, a sans doute perdu beaucoup de signification à l'heure de l'Internet et du travail à distance, mais il faudra bien commencer quelque part.

Le président du syndicat qui représente les 253 lock-outés du *Journal de Montréal* ne s'est fait aucune illusion. Il est maintenant trop tard pour rétablir un équilibre qui permettrait d'éviter l'écrasement du syndicat. Même si l'Assemblée nationale s'y attelle dès ce printemps, il faudra des mois pour modifier la loi.

Une échéance s'impose d'elle-même: au *Journal de Québec*, dont les travailleurs ont déjà goûté à la médecine de Quebecor en 2007, on anticipe un nouveau lock-out dans deux ans. Le député adé- quiste de Shefford, François Bonnardel, a cependant raison de parler d'un «contexte législatif extrêmement difficile». En huit ans, l'autorité morale du gouvernement et de son chef n'a jamais été aussi faible.

L'époque où les centrales syndicales voulaient «casser le système» semble loin, mais l'harmonie relative qui règne depuis quelques années a peut-être fait sous-estimer la vigueur des antagonismes. Le patronat est tout aussi allergique à la loi anti-scabs qu'il l'était lors de son adoption en 1977.

L'an dernier, M. Peladeau avait eu l'air d'un dinosaure quand il avait publié, à l'occasion du sommet économique tenu à Lévis, une lettre ouverte dans laquelle il dénonçait le traitement injuste réservé aux entrepreneurs québécois, qui devaient consacrer temps et argent à gérer les relations de travail pendant que leurs homologues étrangers pouvaient se consacrer en toute sérénité à leurs affaires. Cette semaine, il avait encore oublié que Quebecor avait été incapable d'imposer son «plan d'affaires» à ses imprimeries françaises en raison de l'opposition de la CGT.

Les décideurs présents au sommet de Lévis semblaient se demander sincèrement quelle mouche avait bien pu piquer PKP, mais il a fait des émules depuis. En commission parlementaire, le président du Conseil du patronat (CPQ), Yves-Thomas Dorval, dont les prédécesseurs nous avaient habitués à plus de modération, a manifesté une hargne inquiétante.

Son argumentation reposait sur un sophisme passablement déroutant. Au départ, les dispositions antibriseurs de grève avaient été introduites par le gouvernement Lévesque pour contrer la violence qui avait marqué plusieurs conflits de travail, a-t-il expliqué. Cette violence ayant disparu, ces mesures n'ont donc plus de raison d'être. Comme si elle n'était pas le résultat du déséquilibre que le CPQ souhaite maintenant consacrer!

Il a été fascinant d'entendre M. Peladeau exposer son point de vue de «visionnaire d'un Québec entrepreneurial», comme l'a qualifié la députée libérale de Mégantic-Compton, Johanne Gonthier. Soit, le lock-out est un «geste violent», a-t-il expliqué, mais il est nécessaire à la création de la richesse qui permet de financer les services de santé, d'éducation et tout ce qui fait le caractère distinct du Québec. Au contraire, si on modernise la loi anti-scabs, les entrepreneurs seront effrayés et les pertes d'emplois vont se multiplier, a-t-il expliqué.

Autrement dit, il faut appauvrir les travailleurs pour enrichir la population. Sans doute devrait-on remercier M. Peladeau d'être responsable de 54 % des jours de travail perdus au Québec pour cause de lock-out.

mdavid@ledevoir.com

Surfacturation: des patients s'organisent

Des personnes atteintes de dégénérescence maculaire préparent un recours collectif

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Las de crier dans le désert, des patients forcés de payer le prix fort pour obtenir leur traitement contre la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA) s'organisent. Samedi, lors d'une assemblée publique à Québec, ceux-ci mettront le point final à une stratégie qui compte désormais un recours collectif et un renvoi au Bureau de la concurrence. Un combat contre la surfacturation que le ministre de la Santé, Yves Bolduc, examine depuis plusieurs mois sans se prononcer.

L'affaire a pourtant été maintes fois décriée sur la place publique comme à l'Assemblée nationale. Au centre de la controverse, le Lucentis — un médicament couvert par le régime public qui permet d'arrêter la perte de vision, mais que certains hôpitaux refusent de donner en raison de son prix élevé qui gruge leurs budgets serrés (1575 \$ pour 0,23 ml). Les patients sont donc contraints d'aller au privé, où ils doivent assumer des frais accessoires que le ministre Bolduc a lui-même qualifiés de «déraisonnables» et «excessifs».

Le manège mis au jour l'automne dernier par *Le Soleil* a permis à des cliniques privées d'exiger des frais allant jusqu'à 230 \$ par mois pour

des gouttes ophtalmiques préparatoires à l'injection du Lucentis. «On a fait faire une évaluation qui a permis de conclure que les gouttes dont il est question ici ne coûtent qu'une dizaine de dollars», raconte le porte-parole des patients, André Lavoie. *Le D'* [Jean-Daniel] *Arbour* [de l'Association des médecins ophtalmologistes] l'a lui-même reconnu: ces gouttes coûtent un prix dérisoire.»

Or la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) octroie déjà 175 \$ aux ophtalmologistes pour faire l'injection en clinique privée. La loi leur permet aussi d'exiger des frais compensatoires des patients pour les gouttes préparatoires, mais rien pour les immobilisations et équipements requis. D'où le gonflement artificiel des prix. Sommés de s'expliquer, les ophtalmologistes ont convenu depuis d'abaisser leur prix à 125 \$. Mais impossible d'aller plus bas. Si Québec veut maintenir la gratuité, il devra prévoir un tarif technique qui prendra en compte les coûts réels.

Québec n'entend pas aller dans cette voie pour l'instant, précise-t-on au cabinet du ministre Bolduc. Ce dernier entend plutôt poursuivre sa réflexion sur les frais accessoires, explique son attachée de presse, Karine Rivard. «Des discussions doivent avoir lieu avec les intervenants concernés, tels que les fédérations de médecins et le Collège des

médecins.» Le ministre souhaite par ailleurs bouger «le plus rapidement possible» dans ce dossier.

La RAMQ impuissante

À la RAMQ, on affirme ne rien pouvoir faire pour mettre un terme à cette surfacturation. «L'entente intervenue entre les médecins spécialistes et le ministère précise qu'il est tout à fait légal de demander des frais pour compenser l'utilisation d'un médicament ou d'un agent anesthésiant», explique son porte-parole, Marc Lortie. Quant à savoir s'il est éthique de demander autant pour un médicament qui ne coûte presque rien, c'est une autre histoire.

L'entente qui lie Québec aux spécialistes ne prévoit aucun montant fixe. Il y est seulement précisé que ces frais doivent demeurer «raisonnables». Pour André Lavoie, nul doute que le cas présent contrevient à l'esprit de l'entente. «Les hôpitaux se sont déresponsabilisés, ils ont tout balayé dans la cour du privé, qui dispose à sa guise d'un marché captif. [...] Pendant ce temps-là, la RAMQ se désiste et le ministre ne fait rien.»

Selon André Lavoie, il est clair qu'il y a une entente tacite entre les hôpitaux, les ophtalmologistes et le ministère. «On a demandé à la Protectrice [du citoyen] d'intervenir.» Celle-ci a jugé les allégations des patients suffisamment «préoccupantes» pour justifier l'ouverture d'une enquête.

Le Devoir



Pierre Arcand s'est installé dans l'Édifice des sciences biologiques de l'UQAM.

Le ministre Pierre Arcand s'installe chez Recyc-Québec

Le déménagement coïncide avec les consultations sur l'intégration de l'agence au ministère du Développement durable

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Alors que l'Assemblée nationale amorce une deuxième journée de consultation sur la pertinence d'intégrer les 75 membres de Recyc-Québec dans le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le titulaire de ce ministère, Pierre Arcand, s'est carrément installé dans les bureaux de cette agence comme s'il y était déjà chez lui.

C'est ce que diverses sources dans l'Édifice des sciences biologiques de l'Université de Québec à Montréal, situé derrière la Place des Arts, ont confirmé hier au *Devoir* en précisant que Recyc-Québec demeure le locataire officiel avec un bail de neuf ans, signé il y a deux ans, qui n'a pas été transféré au nom du ministère.

Le déménagement du ministre Arcand dans cet édifice a aussi eu pour effet de déplacer ailleurs dans le même édifice le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), Pierre Renaud, un autre organisme en principe indépendant du ministre, qui avait loué un local à côté des locaux de Recyc-Québec.

Il a été impossible d'obtenir le moindre commentaire de la direction de Recyc-Québec sur ce déménagement achevé une semaine avant les trois jours de consultation publique au cours desquels le gouvernement teste, en principe, auprès du milieu environnemental et de celui du recyclage, l'idée de faire disparaître cette agence autonome pour l'intégrer au personnel du MDDEP.

Si cette fusion, qui semble avoir commencé avant le début de la consultation parlementaire, devait se réaliser formellement, le ministre pourrait alors décider à sa convenance de déménager les bureaux de Recyc-Québec ou bon lui semble.

Quant aux groupes environnementaux, ils ont commencé hier à se porter à la défense de l'indépendance de Recyc-Québec, que les milieux industriels, communautaires ou environnementaux considèrent comme une réussite. Les groupes veulent d'ailleurs tout autant préserver l'indépendance de l'Agence de l'efficacité énergétique, qui serait intégrée de son côté au ministère des Ressources naturelles et des Parcs, jugé beaucoup trop

Des groupes ont pris hier la défense de Recyc-Québec

inféodé aux grandes forces économiques.

Hier, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies énergétiques (SE) ont souligné à la Commission des finances publiques que les deux organismes indépendants s'autofinanciaient et que leur intégration ne réduira en rien le déficit de l'État puisqu'ils n'y contribuent absolument pas. Par contre, ont-ils fait valoir, cette restructuration risque de nuire à la qualité des programmes qu'ils administrent sans qu'il en résulte la moindre économie nette, soit l'objectif officiel de Québec.

Les deux groupes craignent que Québec ne veuille en réalité mettre la main sur le surplus accumulé de 44 millions de Recyc-Québec et sur son surplus budgétaire de 500 000 \$ de 2009-2010. Toutes les évaluations de la performance de ces deux organismes préconisent de les laisser survivre, selon l'AQLPA, ce qui place curieusement le gouvernement Charest à contre-courant de ses propres experts dans ces deux dossiers.

Le Devoir

Lock-out au Journal de Montréal Le vrai problème: la concentration de la presse, juge la FPJQ

ROBERT DUTRISAC

Québec — Favorable à la modernisation des dispositions antibriseurs de grève, la Fédération des journalistes du Québec (FPJQ) juge cependant que les parlementaires doivent se pencher sur la véritable cause de l'interminable lock-out au *Journal de Montréal*: la concentration de la presse.

«La concentration de la presse est la principale raison qui explique la durée exceptionnelle du conflit au *Journal de Montréal*», a affirmé hier le président de la FPJQ, Brian Myles, qui comparait devant la Commission de l'économie et du travail (CET) avec Claude Robillard, le directeur général de l'organisme qui compte 2000 membres.

Alors que la CET échangeait sur une modification de la notion d'établissement, définie dans les dispositions antibriseurs de grève du Code du travail, pour l'étendre à tout autre lieu où s'accomplit le travail de journalistes syndiqués, par exemple, empêchant ainsi le recours à des journalistes de remplacement en cas de grève ou de lock-out, la FPJQ a recommandé que les élus mettent aussi sur pied une commission parlementaire pour étudier la concentration de la presse. Un tel exercice avait eu lieu en 2001. «Dix ans dans un contexte d'effervescence tel qu'on le connaît dans le monde de l'information, c'est une éternité; la donne a radicalement changé», estime Brian Myles.

Équilibre détruit

La FPJQ n'a ni le mandat ni la compétence pour intervenir sur des questions liées au droit du travail, a-t-il rappelé, mais elle est souvent intervenue sur des enjeux professionnels qui peuvent faire l'objet de négociations entre les journalistes et leur employeur «dans un souci de préserver des valeurs fondamentales que sont la qualité et la diversité de l'information».

«Le lock-out [au *Journal de Montréal*] démontre que la concentration de la presse et la convergence ont détruit l'équilibre entre les parties et que la Loi antibriseurs de grève, obsolète, n'est plus en mesure d'assurer la défense de l'intérêt public tel que nous l'entendons», a-t-il dit. «Dans l'industrie des médias, le rapport de force, il a été brisé» par le lock-out au *Journal de Montréal*, mais aussi par celui au *Journal de Québec* précédemment, estime le président de la FPJQ.

«Ce qui va arriver, c'est que la tentation du lock-out va être là dans les médias où il y a un fort potentiel de convergence et les journalistes vont négocier dans la crainte d'un lock-out», prédit-il.

Brian Myles a rappelé que la FPJQ a tenté à de multiples reprises de freiner la concentration de la presse, mais celle-ci s'est imposée au Québec. «La pâte à dents est sortie du tube et on ne pourra pas la remettre à l'intérieur», a-t-il dit. Il faut toutefois opposer un contrepois aux conglomérats comme Quebecor, a plaidé Brian Myles. Le lock-out organisé par Quebecor soulève «un enjeu central: est-ce qu'on veut qu'une poignée de dirigeants d'un immense empire de presse puisse dicter sans contrepois la couverture de l'actualité?»

Les dirigeants de la Commission de la culture et de l'éducation, laquelle s'est déjà intéressée à la concentration de la presse il y a dix ans, n'ont toutefois pas l'intention de revenir sur le sujet. «Il n'y a jamais eu d'intention du gouvernement ou de l'opposition à ce sujet», a expliqué au *Devoir* la semaine dernière le libéral Pierre Marsan, président de la Commission. «Nous sommes en pleins travaux découplant de notre mandat d'initiative sur le décrochage scolaire.»

Pierre Curzi, vice-président de la Commission, a confirmé cette lecture. «Je n'ai jamais entendu parler sérieusement de cette option», a dit le député péquiste.

Avec la collaboration de Stéphane Baillargeon Le Devoir

ACTUALITÉS

Le maire Labeaume se serait-il assagi?

« Vous n'êtes pas habitués à ma discrétion, hein? Moins j'en dirai, mieux ce sera. »

ISABELLE PORTER

Québec — Animal médiatique, collectionneur de conférences de presse, Régis Labeaume nous avait presque habitués à une déclaration-choc par jour dans la capitale. Or voilà qu'il se tient à distance des médias et multiplie les précautions. Le maire de Québec a-t-il perdu le contrôle de ses dossiers ou est-il plutôt en train de le regagner?

En son absence, les conjectures et les rumeurs vont bon train dans la capitale. Le maire a-t-il été échaudé par les reproches de la ministre Josée Verner? Le dossier de l'amphithéâtre serait-il sur le point d'aboutir? Cherchet-il à gagner du temps?

Hier encore, il a dû justifier son silence devant les journalistes. « Vous n'êtes pas habitués à ma discrétion, hein? a-t-il lancé en marge d'une conférence internationale sur la culture à Québec. Moins j'en dirai, mieux ce sera. »

Pour l'ancien président de la Commission de la capitale nationale, Pierre Boucher, le maire Labeaume est tout simplement en train de devenir un politicien... normal. « Nos premiers ministres ne font pas des déclarations tous les jours. On était habitués aux interventions multiples et à tout propos du maire. Là, tout à coup, il ne parle pas, donc ça nous surprend. Mais ça ne devrait pas, il est désormais dans la normalité des choses », note ce retraité qui dénonçait récemment dans une lettre ouverte le fait que le maire de Québec parlait beaucoup mais ne livrait pas la marchandise.

Pour le professeur Thierry Giasson du Groupe de recherche en communication politique de

l'Université Laval, la retenue affichée par M. Labeaume dans le dossier de l'amphithéâtre est plutôt « sage ». « Comme c'est quelqu'un de très intempêtif, quand il a l'impression qu'un dossier est délicat, il préfère éviter de commenter et de lancer de nouvelles lignes de communication » qui risquent d'être « mal interprétées ». Le maire, ajoute-t-il, doit aussi ménager les acteurs financiers avec qui il négocie dans le dossier de l'amphithéâtre. « Il a des partenaires avec qui composer, il ne peut plus dire n'importe quoi. »

Ce changement de style du maire Régis Labeaume remonte au moins à la mi-décembre. Prê de commenter les nouvelles dévastatrices concernant le piètre potentiel olympique du Massif de la Petite-Rivière-Saint-François, M. Labeaume insistait. « La sobriété, actuellement, c'est la meilleure attitude je pense dans nos propos. [...] Il y a tellement de choses maintenant qui tombent dans l'irrationnel », disait-il avant de lancer qu'il mettait son « bouton émotion à "off" ».

« Il faut bien comprendre qu'au bout de l'exercice, c'est la Ville de Québec qui va décider. Tout le monde s'exprime et tout le monde a le droit de s'exprimer, mais il faut bien comprendre qu'au bout de l'exercice, c'est ici que ça va se passer, dans le bureau là-bas dans le coin, tsé [sic]. Alors, s'il y en a un qu'il faut qu'il soit sobre, c'est bien moi. »

L'amphithéâtre

Une attitude renforcée, ces derniers jours, par l'épineux dossier de l'amphithéâtre, que le maire a clairement nommé comme sa priorité en 2011. Impossible d'avoir ses réactions à l'offre dévoilée en partie par



MATHIEU BELANGER REUTERS

Régis Labeaume tente depuis quelque temps de se faire oublier.

Pierre Karl Péladeau le 23 janvier. Sur les ondes des radios privées notamment, les chroniqueurs sportifs multiplient les hypothèses. Régis Labeaume serait-il sur le point de s'entendre avec Bell dans le dos de Pierre Karl Péladeau? Et qu'advient-il si les frères Rémillard et la chaîne V lorgnaient, eux aussi, du côté du hockey?

Selon M. Giasson, le maire récolte ainsi la monnaie de sa pièce. Après l'avoir aidé à pousser ses projets, les radios en redemandent. « Le projet [d'amphithéâtre] n'avance pas assez vite pour eux et le maire est moins disponible. »

Lorsqu'il est finalement sorti de son mutisme vendredi au Carnaval, il a invoqué la « confidentialité » de ses négociations avec le secteur privé et fait valoir que le dossier avait particulièrement bien progressé au cours des jours précédents. Or ce n'est pas Régis Labeaume lui-même qui négocie avec le secteur privé, mais bien Yvon Charest, le président de l'Indus-

trielle Alliance, à qui il a donné un mandat en novembre.

A nouveau cette semaine, le maire essaie de se faire oublier. « Il est en rencontre toute la semaine », signale son attaché de presse à l'autre bout du fil. Ces rencontres, précise-t-il, n'ont rien à voir avec l'amphithéâtre mais sont plutôt des visites de courtoisie de début d'année, comme celle prévue demain avec le nouveau gouverneur général.

Thierry Giasson est de ceux qui croient que le dossier de l'amphithéâtre avance bien. Après tout, c'est ce qu'a laissé échapper à la radio son bras droit Richard Côté, le 20 janvier, avant de se rétracter.

Or, dans la petite équipe de conseillers de l'opposition, on ne se fait pas prier pour dire exactement le contraire. « Comme il n'y a pas de nouveau, il fait du surplage », le conseiller Yvon Bussièrès. « Il se terre parce qu'il n'est pas capable de donner de réponses. »

Le Devoir
Avec La Presse canadienne

CLEAN AIR ACT

Les républicains sont en discordance avec les Américains

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Un sondage mené au cours des derniers jours par Opinion Research Corporation (ORC) démontre que trois personnes sur quatre (77 %) aux États-Unis rejettent le projet de loi des républicains visant à empêcher l'Environmental Protection Agency (EPA), l'équivalent d'un ministère fédéral de l'Environnement, de mettre à jour les normes du Clean Air Act.

Presque les deux tiers des électeurs républicains sondés, soit 61 %, s'opposent au projet de loi de leurs propres représentants au Sénat et à la Chambre. Le sondage en question a été commandé par le Natural Resources Defense Council (NRDC).

C'est l'ultraconservateur Newt Gingrich, un ancien président de la Chambre, qui a lancé l'idée la semaine dernière de démanteler carrément l'EPA. Et hier, un projet de loi était présenté au Sénat et à la Chambre par les républicains en vue d'empêcher l'EPA de procéder à la mise à jour des normes sur le contrôle du smog et de la qualité de l'air, ce qu'impose le Clean Air Act aux cinq ans.

Le sondage rive leur clou aux républicains, car les électeurs sont favorables à 63 % à ce que l'EPA en fasse davantage pour contrôler la pollution de l'air et la qualité des eaux. Seulement 29 % pensent que cette agence fédérale en fait trop aux dépens des commerces et des industries. Et encore moins d'électeurs, soit seulement 18 %, sont d'avis que la mise à jour des normes sur les rejets de toxiques devrait être stoppée par le projet de loi des républicains, déposé hier, ce qui est très loin de l'appui massif de 77 % accordé à la pertinence cet exercice.

La proposition de Newt Gingrich d'abolir l'EPA n'a pas non plus de base populaire selon ce sondage, qui indique que 67 % des électeurs sont contre cette idée.

Une compilation du NRDC indique que les 120 représentants républicains et les 18 sénateurs qui ont appuyé l'idée d'un moratoire sur la révision des normes antipollution ont reçu collectivement 38 millions d'entreprises polluantes majeures, qui favoriseraient l'arrêt des travaux de l'EPA, sinon de l'organisation elle-même.

Le Devoir



CHIP SOMODEVILLA AGENCE FRANCE-PRESSE

Le républicain Newt Gingrich a proposé d'abolir l'EPA.

FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.

MAISON DES FUTAILLES

+30%

D'ÉCONOMIES D'IMPÔT

En cotisant à un REER du Fonds de solidarité FTQ, vous investissez dans des entreprises québécoises comme Maison des Futailles et faites tourner l'économie d'ici.

1 800 567-FONDS
fondsftq.com

FONDS
de solidarité FTQ

MONTRÉAL
8717, rue Berri, rez-de-chaussée
1080, côte du Beaver Hall, bureau 1101

BROSSARD
4805, boul. Lapinière, rez-de-chaussée

LAVAL
1800, boul. Le Corbusier, bureau 102

PIERREFONDS
4563, boul. Saint-Charles

POINTE-AUX-TREMBLES
13515, rue Sherbrooke Est

Heures d'ouverture :
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h

CRÉMAZIE
SQUARE-VICTORIA



porter

Des amours de rabais.

Pour la Saint-Valentin, Porter vous offre des rabais mignons à croquer : 20 % sur tous ses vols. Laissez-vous séduire et mentionnez le code AMOUR20

Réservez avant le 9 février 2011.

Porter. Raffinée sur toute la ligne.



Vols au départ de Montréal. Mentionnez le code AMOUR20

Voyagez avant le 26 juin 2011. Les tarifs ci-dessous incluent le rabais de 20 %.
Réservez au moins 7 jours à l'avance. Tarifs à partir de :

| | | | | |
|----------------------------------|--------------------|-------------------------|---------------------|------------------------|
| TORONTO 20 par jour 96* \$ | HALIFAX 113* \$ | ST. JOHN'S 144* \$ | SUDBURY 144* \$ | THUNDER BAY 109* \$ |
| BOSTON 160* \$ | CHICAGO 168* \$ | MYRTLE BEACH 208* \$ | NEW YORK 104* \$ | |

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

* Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. L'aller simple en classe Fixe n'inclut pas les taxes, frais et surcharges. Ce tarif aller-simple n'exige pas l'achat d'un aller-retour. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

flyporter.com

ACTUALITÉS

Huit trucs pour nous faire aimer l'hiver

Selon Robert Coleman, de l'Institut des villes d'hiver, «la ville d'hiver idéale» n'existe pas, si ce n'est par le regroupement de bonnes idées. En voici quelques-unes.

■ Des abris d'autobus chauffés. C'est connu: beaucoup de gens boudent les transports en commun au Québec par crainte d'avoir à attendre longtemps dans le froid. De plus en plus, les sociétés de transport offrent des abris «tempérés» où l'on est bien avec un manteau léger. À Québec, on en compte actuellement cinq, dont deux ont été financés par le secteur privé.

■ Des trottoirs mieux déneigés. Plus agréables et plus sécuritaires, des trottoirs bien déneigés peuvent faire toute la différence pour les personnes âgées et les gens qui éprouvent des problèmes de mobilité.

■ Des terrasses chauffées. Au Québec comme en Europe, les parasols chauffants se sont multipliés avec l'arrivée des réglementations antitabac. Depuis, les fumeurs ne se font plus prier pour aller en griller une à l'extérieur.

■ Des couvertures chauffantes. L'hiver, à Copenhague, on offre des couvertures sur les terrasses des cafés. Ce luxe est toutefois bien raisonnable étant donné le prix très élevé des consommations...

■ Transformer les pistes cyclables en pistes de ski de fond. En plus de fournir des tracés plus accessibles au centre-ville, cela permettrait à certains d'aller travailler en ski. Oslo, en Norvège, offre aussi de beaux parcours éclairés la nuit.

■ Installer des douches sur les lieux de travail. Voilà une façon parmi d'autres d'encourager les sportifs à venir travailler à vélo, voire en ski quand c'est possible.

■ Convertir un maximum de cours d'eau en patinoires. Au milieu des années 1990, un conseiller municipal d'Edmonton, Tooker Gomberg, a même déjà proposé d'inonder les rues de la ville dans le but de permettre aux gens de patiner au lieu de conduire pour aller au travail!

Vivement le vent d'hiver!

Les Québécois et la saison froide seraient-ils en voie de se réconcilier?

Au quotidien, les gens pestent peut-être contre l'hiver et ses tempêtes, mais la ferveur renouvelée pour les activités hivernales porte à croire que le vent serait en train de tourner.

ISABELLE PORTER

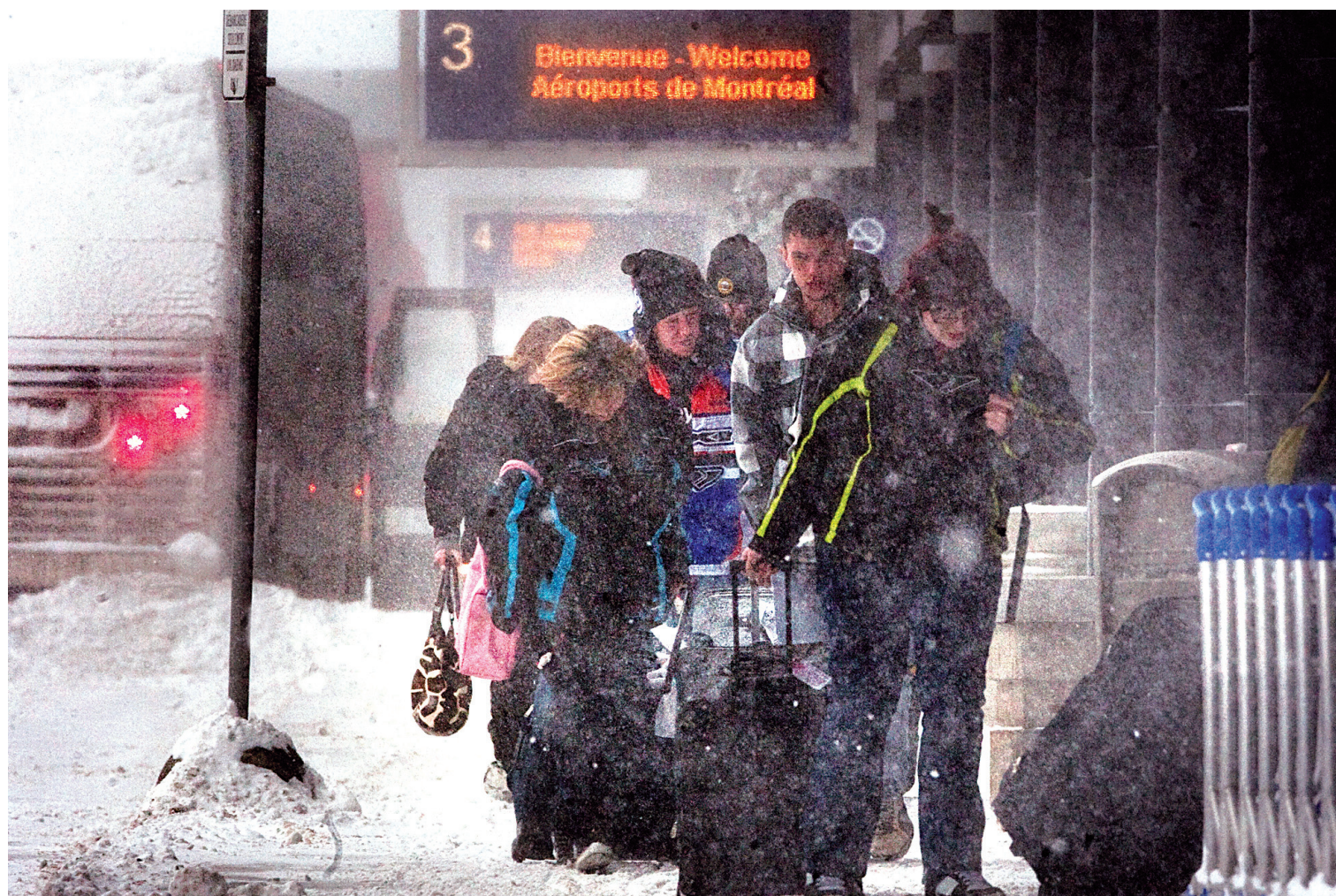
Québec — Multiplication des spas nordiques, engouement nouveau pour la raquette, le ski de fond et le camping d'hiver. Les Québécois seraient-ils en train de se réapproprier l'hiver?

Le patron de l'hôtel de glace de Québec, Jacques Desbois, en est convaincu. «On assume de plus en plus notre identité nordique», dit-il lors d'une rencontre par un matin de grand froid la semaine dernière. Au début des années 1990, ce maniaque de plein air passait pour un marginal avec son entreprise de villages d'igloos. Or, aujourd'hui, l'immense hôtel qu'il fait construire chaque année fait un tabac. Depuis son déménagement sur le site de l'ancien zoo, l'achalandage a crû d'au moins 50 %, et pas seulement chez les visiteurs de l'étranger. Les gens paient une fortune pour dormir dans son hôtel de glace. «On s'est intégrés à leur programmation hivernale annuelle», ajoute-t-il enthousiaste.

Le président du Carnaval de Québec, Jean-François Côté, a lui aussi l'impression que le vent d'hiver est en train de tourner. «Je pense que les gens sont en train de se réconcilier avec l'hiver, dit cet hôtelier qui fait du bénévolat au Carnaval depuis 2001. On n'a plus peur d'avoir une mauvaise fin de semaine parce qu'il fait trop froid.»

Les Québécois font ce qu'il faut pour passer du bon temps dehors. «Grâce aux nouveaux tissus et aux nouvelles technologies, les gens peuvent aller dehors en étant bien sans avoir besoin de porter des manteaux de 40 livres.» Finis les talons aiguilles et les manteaux de cuir à peine doublés, on s'habille désormais en parka pour avoir l'air branché. Des marques de vêtements chauds au design très «inuit», comme Canada Goose, se vendent comme des petits pains chauds. Gérant d'une boutique de sport de Québec, Guillaume Soucy est renversé par la force de la vague et ne fournit plus à la demande. «C'est fait pour moins subir l'hiver, pour être plus à son aise au quotidien. Les gens vont plus à l'extérieur qu'avant.»

Propriétaire d'une petite compagnie de bottes en mouton de Québec, Jacinthe Bergeron fait la même constatation.



Une tempête hivernale accueillait les voyageurs, hier, à l'aéroport Montréal-Trudeau.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Au cours des cinq dernières années, ses ventes ont augmenté de 70 %. «Avant, les gens achetaient juste en fonction du "look", mais maintenant ce n'est pas suffisant. Ils veulent des produits adaptés aux grands froids.»

D'emblée, ces vêtements sont de moins en moins considérés comme des produits de luxe. Comme l'observe le président du Carnaval de Québec, les nouvelles technologies dans le domaine du vêtement ont permis de «démocratiser» l'accès à ce type de produits. Le retour des sports moins coûteux que le ski alpin, comme la raquette et le ski de fond, joue aussi un rôle.

Autre signe évocateur, les spas nordiques d'inspiration scandinave ont poussé comme des champignons partout au Québec. Les jeunes, surtout, sont de plus en plus friands de cette formule de détente extrême où l'on nous invite littéralement à plonger dans des bassins d'eau glacée en sortant du sauna.

Quand la neige se bute au «métro-boulot-dodo»

Si ce changement d'attitude s'avérait, ce serait tout un renversement pour un peuple réputé pour boudier l'hiver. En 1999, dans un ouvrage intitulé *Abolissons l'hiver*, le défunt an-

thropologue Bernard Arcand n'y allait pas de main morte pour nous en faire prendre conscience. «Il n'y a plus d'hiver parce que la vie urbaine a largement réussi à le faire disparaître. À Montréal, qui se vante d'avoir la plus grande ville souterraine au monde, il est désor-

«Avant, les gens achetaient [leurs habits] en fonction du "look", mais maintenant ce n'est pas suffisant. Ils veulent des produits adaptés aux grands froids.»

mais possible de naître, d'aller à la bibliothèque, à l'église, au cinéma ou à l'université, de magasiner ou de travailler, d'être infirmière, de se faire soigner, de trop manger et de mourir, tout cela sans jamais mettre le nez dehors», écrivait-il.

Auteur du livre *Vivre l'hiver au Québec*, Normand Cazalais croit qu'on est aussi «victimes de nos technologies trop évoluées». «Autrefois, on travaillait près de chez soi et, s'il faisait mauvais, les gens restaient chez eux. On s'imagine plus forts que la nature.»

Cet état d'esprit se retrouve d'ailleurs dans les moindres recoins de notre patrimoine culturel; qu'on pense à la chanson

J'hais l'hiver de Dominique Michel ou au *Demain l'hiver* de Charlebois, qui s'en allait «dans le Sud au soleil» en nous laissant «les enfants qui ont la langue collée sur les "tracks" et qui pleurent parce que le train s'en vient».

On profite peut-être plus de l'hiver dans nos loisirs, mais au quotidien, la saison froide n'a toujours pas la cote. Fondateur de l'Institut des villes d'hiver sur le Web, l'Américain

Robert Coleman estime que notre haine de la saison froide est typiquement nord-américaine. Nos villes, dit-il, sont conçues pour les voitures et pas assez pour nous. «Les villes européennes sont plus adaptées aux piétons. Les centres-villes sont plus compacts et densément peuplés et il y a moins d'étalement urbain», dit-il. Connaissant bien l'hiver québécois, ce résident du Michigan croit qu'à elle seule, la gadoue a de quoi rendre l'hiver insupportable aux piétons.

Malgré les statistiques qui démontrent que les enfants sont de plus en plus sédentaires, M. Coleman est convaincu que la haine de l'hiver est d'abord une

maladie d'adultes. «Les jeunes enfants aiment l'hiver, mais ça se gâte à l'adolescence», résume-t-il.

En vieillissant, on devient davantage victimes de la mode et, surtout, on doit pelleter! Or lui aussi observe un changement de mentalité, attribuable selon lui à notre attachement aux valeurs de développement durable. Ainsi, l'arrivée de la planche à neige a contribué à réconcilier beaucoup d'adolescents avec la saison froide.

Oui, on recommence à aimer l'hiver, mais on l'aime autrement. Le soccer a certes battu le hockey au sommet des sports préférés des enfants, mais les sports extrêmes et les sports individuels gagnent en popularité. «Les gens sont plus nombreux à skier, mais ils skient en moyenne moins souvent», constate l'expert en tourisme Paul Arsenault. Avec la multiplication des activités hivernales, les amateurs de l'hiver peuvent de plus en plus magasiner leurs activités.

Quoi qu'il en soit, à travers ces successions de périodes de désintérêt et de réconciliation, l'hiver ne quitte jamais nos esprits, selon Normand Cazalais. «C'est ancré en nous. On aurait beau le nier, ce n'est pas possible.»

Le Devoir

La tempête cause plusieurs carambolages dans le sud du Québec

Plus de 40 véhicules sont impliqués dans deux accrochages dans la région de Lanaudière

La violente tempête qui a frappé mardi le Midwest américain a fait son entrée hier matin dans l'est du Canada, causant bien des désagréments, notamment pour les automobilistes.

Dans le sud-ouest du Québec, la neige, la poudrière et la glace noire ont provoqué des conditions routières difficiles.

Un carambolage a été signalé sur l'autoroute 20 en direction est, à la hauteur de Sainte-Julie, en Montérégie. Quelque 70 véhicules ont été impliqués, dont une trentaine de semi-remorques et un autobus scolaire. La Sûreté du Québec indique que trois personnes ont été transportées à l'hôpital pour des blessures mineures.

Par ailleurs, sur l'autoroute 10 Ouest, à la hauteur de la rivière Richelieu, toujours en Montérégie, un autre carambolage s'est produit, mais il fut beaucoup moins important.

Dans Lanaudière, l'autoroute 640 à la hauteur de Mascouche a également dû être fermée en raison de deux carambolages. Le premier impliquait environ 30 véhicules et le second, une dizaine, en-

voyant en tout 29 personnes à l'hôpital, dont une personne blessée plus sérieusement.

Retards aériens

Au chapitre du transport aérien, plusieurs départs et arrivées ont été retardés ou annulés à Montréal. Même scénario en Ontario, où les précipitations abondantes ont forcé l'annulation d'une centaine de vols à l'aéroport Pearson. Environnement Canada avait élargi, hier avant-midi, son avertissement de tempête hivernale visant les régions de la Montérégie et de l'Estrie pour englober la région du Grand-Montréal, les Laurentides et Lanaudière.

De 15 à 25 centimètres de neige et des conditions de visibilité nulle en raison de la poudrière affectaient ces secteurs.

La région de Montréal avait accumulé 13 centimètres de neige en début d'après-midi, alors qu'en Nouvelle-Écosse, Halifax s'attendait à recevoir de 25 à 45 centimètres d'ici ce matin.

La Presse canadienne

LE DEVOIR TOURS CHANTECLERC
Libre de penser la qualité à tous prix

CONCOURS

ESCAPADES EN

BELGIQUE



En collaboration avec AIR CANADA

Office de Promotion du Tourisme Wallonie - Bruxelles

Gagnez un voyage pour 2 en Belgique

Vol aller/retour, transferts
2 nuits en café-couette à Bruxelles
Transport en train aller/retour pour la Wallonie
2 nuits en Wallonie - hôtellerie régulière
2 nuits à Bruxelles - hôtellerie régulière
Visite de la maison des maîtres chocolatiers à Bruxelles

Pour participer au concours, remplissez le formulaire en ligne et répondez à la question.

www.ledevoir.com/concours

D'une valeur de 3800\$

www.tourshanteclerc.com

www.ledevoir.com/concours

www.belgique-tourisme.qc.ca

ACTUALITÉS

ÉGYPTE

Ottawa ne presse pas Moubarak de partir

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

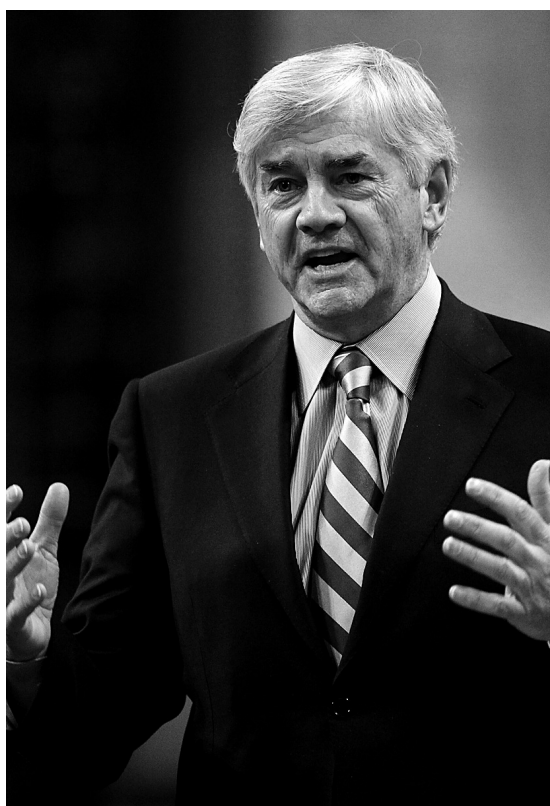
Ottawa — Le gouvernement canadien a refusé hier de faire pression sur Hosni Moubarak. Le président égyptien peut quitter son poste à l'automne s'il le veut, tant que la transition se fait de façon ordonnée d'ici là, estime Ottawa.

«Ce n'est pas à moi d'appeler à un départ plus rapide», a indiqué hier le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon. Il a dit qu'il partirait: nous attendons une transition ordonnée. Mais le ministre a refusé d'aller plus loin et de rejoindre le camp américain et britannique, où l'on demande à mots à peine couverts le départ immédiat du président Moubarak.

«D'abord et avant tout, l'important est de rétablir le calme et d'être capable de travailler sur les réformes que le gouvernement [égyptien] doit faire», estime le ministre Cannon. En Chambre, sa collègue Diane Ablonczy (ministre d'Etat) a répété que le Canada «soutient la liberté, la démocratie, la justice et les droits de la personne» et qu'il «pousse les Égyptiens d'aller dans cette direction».

Toutefois, elle n'a pas répondu directement à une question qui demandait si la «stabilité» recherchée par le Canada passe par le maintien au pouvoir de M. Moubarak.

Pour le chef libéral Michael Ignatieff, c'est là une position trop timorée. «Le gouvernement canadien doit dire haut et fort que nous sommes pour une transition démocratique en Égypte le plus vite possible. Ce n'est pas ce qu'on entend à l'heure actuelle», a-t-il indiqué en point de presse. M. Ignatieff croit que la crise égyptienne se résoudra par «une transition vers des élections libres, pas simplement par des réformes dé-

CHRIS WATTIE REUTERS
Lawrence Cannon, ministre des Affaires étrangèresAMR AHMAD AGENCE FRANCE-PRESSE
Le président d'Égypte, Hosni Moubarak

mocratiques dans le cadre d'un régime Moubarak».

Le Nouveau Parti démocratique a aussi appelé le gouvernement fédéral à «utiliser son influence diplomatique auprès des autorités égyptiennes afin d'obtenir le début immédiat des réformes politiques. La transition du pouvoir doit se produire le plus tôt possible pour éviter de nouveaux gestes de violence et de déstabilisation», estiment les néodémocrates.

Sur le terrain, 29 autres citoyens canadiens ont quitté le territoire égyptien hier par un vol reliant Alexandrie à Amman, en Jordanie. Un autre avion (le cinquième au total) devait partir du Caire en soirée, avec Paris pour destination.

La Chambre des communes devait discuter de l'ensemble

de la situation (politique et consulaire) lors d'un débat d'urgence prévu en soirée.

Belahssan Trabelsi

Par ailleurs, plusieurs Tunisiens ont manifesté hier à Ottawa pour réclamer que le gouvernement fédéral gèle les avoirs du clan Ben Ali, le président déchu de la Tunisie. Le beau-frère de Ben Ali, Belahssan Trabelsi, se trouve dans la région de Montréal. Appuyé par les trois partis d'opposition, le Collectif de solidarité au Canada avec les luttes sociales en Tunisie a exigé la «fin des tergiversations et le respect des engagements internationaux du Canada».

«Le gouvernement canadien doit prendre toutes les mesures

qui s'imposent afin d'éviter que les biens illicitement acquis pas la famille Ben Ali et leurs associés soient dilapidés», affirme le Collectif, dont les membres ont manifesté hier sous les bourrasques de neige.

La semaine dernière, le Canada a confirmé qu'il obtiendrait la demande de la Tunisie de procéder à l'arrestation de M. Trabelsi et qu'il envisageait de geler ses avoirs. Mais les démarches pour ce faire sont longues, a rappelé hier Lawrence Cannon. «Au-delà des bonnes intentions, on développe les options qui vont nous conduire ultimement à avoir une politique en place pour geler ses avoirs», a indiqué le ministre.

Le Devoir

Commandite des lignes de métro

Un projet dépassé, estime un spécialiste

JEANNE CORRIVEAU

Le projet de commandite des lignes de métro de la Société de transport de Montréal (STM) manque de créativité et de raffinement, estime un spécialiste de la commandite. Simon Cazalais, directeur-conseil à l'agence de publicité Bleu Blanc Rouge, reproche à la STM de trop miser sur le déploiement de logos, une stratégie de commandite dépassée, selon lui.

La STM a lancé en décembre dernier un appel de propositions afin de trouver des partenaires privés prêts à commanditer ses lignes de métro dans le cadre d'ententes d'une durée de dix ans. Le Devoir révélait hier qu'une entreprise devra verser au moins 6 millions par année pour associer son nom à la ligne orange, 5,5 millions pour la ligne verte et 2 millions pour la ligne bleue ou la ligne jaune. En retour, le commanditaire pourra apposer son logo à maints endroits, notamment sur les plans du réseau, les enseignes extérieures des stations, les guérites des voyageurs ou les quais.

Invité à commenter le concept élaboré par la STM, Simon Cazalais juge intéressant l'engagement dont devront faire preuve les commanditaires envers le transport collectif.

Mais il exprime plusieurs réserves à l'égard de l'utilisation

massive de logos pour assurer la visibilité des commanditaires. «On est dans une ère où les entreprises misent sur l'interactivité, le dialogue avec leur cible et l'engagement, dit-il. L'approche de la STM est très centrée sur la visibilité logo. Je me sens comme en 1980. C'est loin des préoccupations des commanditaires d'aujourd'hui, qui veulent interagir avec les consommateurs.»

«Dans les premières semaines, les consommateurs vont reconnaître les marques, mais après un certain temps, ils ne les verront plus, poursuit-il. Je ne sens pas la valeur ajoutée que ce commanditaire va avoir pour l'utilisateur. Dans tout partenariat, c'est pourtant l'élément-clé numéro un.»

Trop ambitieux

Quant aux sommes réclamées pour chaque ligne, M. Cazalais juge l'objectif de la STM plutôt ambitieux. «Ce sont des investissements que peu de marques pourront se payer au Québec, croit-il. Pour un directeur marketing, c'est toujours un peu stressant d'engager des sommes aussi importantes pour plusieurs années.»

La STM, qui souhaite toucher des revenus d'au moins 155 millions en dix ans avec ce projet, a fixé au 7 février la date limite pour recevoir les propositions.

Le Devoir

Ville de Montréal

Un «911» pour appeler les citoyens en cas d'urgence

JEANNE CORRIVEAU

À compter de juin prochain, Montréal pourra communiquer rapidement avec les citoyens en cas d'urgence par l'entremise d'un service d'alerte téléphonique automatique. Ayant obtenu l'accès à la banque de données téléphoniques du 911, la Ville sera en mesure de joindre 18 000 citoyens à l'heure si la sécurité ou la santé de la population est menacée.

«L'agglomération de Montréal vous informe qu'en raison d'un problème dans le réseau de distribution d'eau potable dans votre secteur, vous devez faire bouillir l'eau pendant une minute avant de la consommer.» Voilà le type de message préenregistré que pourraient entendre les résidents de l'île de Montréal en répondant au téléphone si une situation d'urgence survient dans leur quartier. Les messages automatisés pourraient être utilisés si, par exemple, un panache de fumée toxique menace un secteur de la ville ou qu'un incendie majeur se déclare.

En 2007, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) avait autorisé le recours aux

données du 911 à des fins de sécurité publique, mais trois ans ont été nécessaires pour définir les règles destinées à encadrer son utilisation. Plusieurs villes américaines disposent déjà d'un tel système. A New York, des frais sont imposés aux citoyens, alors qu'à Montréal, le service sera «gratuit, mais obligatoire», a précisé Claude Trudel, responsable de la sécurité publique au comité exécutif.

C'est à Serge Tremblay, directeur du Service de sécurité incendie de Montréal et coordonnateur de la sécurité civile pour l'agglomération, que reviendra la responsabilité d'autoriser l'envoi de messages. Un système de cartographie permettra aux autorités de localiser les résidents qui n'auront pas répondu à l'appel téléphonique dans les secteurs visés. «Cet outil ne remplacera pas les mesures que nous utilisons déjà, comme les médias ou la distribution de dépliants de porte en porte», a indiqué M. Tremblay.

L'implantation du service coûtera 140 000 \$ et environ 23 000 \$ par année par la suite, a ajouté Serge Tremblay.

Le Devoir

CANCER

L'Avastin peut accroître les risques de mortalité

Washington — L'anti-cancéreux Avastin, médicament phare du laboratoire suisse Roche, accroît le risque de mortalité quand il est combiné à certaines thérapies, selon une analyse de plusieurs essais cliniques publiée hier dans le *Journal of the American Medical Association (JAMA)*.

L'Avastin, qui bloque le développement de vaisseaux sanguins nécessaires à la croissance de la tumeur cancéreuse, a aussi été autorisé par la Food and Drug Administration (FDA), l'agence américaine des médicaments, en combinaison avec de la chimiothérapie, pour traiter des cancers avancés du côlon, du poumon, du sein et du rein.

Bien qu'un certain nombre de décès aient été signalés chez des patients traités avec de l'Avastin, le rôle de cet anti-cancéreux dans ces morts n'a pas été établi avec certitude.

Le Dr Vishal Ranpura, du Stony Brook University Medical Center à New York, a conduit cette méta-analyse des résultats de 16 essais cliniques portant sur un total de 10 217 participants pour déterminer si l'Avastin (bevacizumab) était lié à un accroissement de la mortalité. Ces malades étaient atteints de diverses tumeurs cancéreuses à un stade avancé.

Ces essais cliniques ont évalué l'Avastin seul et combiné à des chimiothérapies ou à des thérapies biologiques — substances naturelles ou synthétiques pour stimuler le système immunitaire —, ainsi que ces thérapies sans l'Avastin.

L'incidence de décès chez les malades traités avec l'Avastin seul était de 2,5 %. Mais ajouter de l'Avastin à de la chimiothérapie a multiplié par 1,5 fois le risque de mortalité, précisent ces chercheurs. Cependant, ce

lien varie beaucoup selon les agents utilisés dans la chimiothérapie et selon les doses d'Avastin, relèvent-ils.

Ainsi, l'Avastin utilisé avec des Taxanes comme le paclitaxel et le docétaxel ou des agents de chimiothérapie dérivés du platine a multiplié par 3,5 le risque de mortalité. En revanche, ce risque n'a pas augmenté quand l'Avastin était combiné à d'autres agents de chimiothérapie.

Les causes les plus fréquentes de mortalité ont été les hémorragies (23,5 %), la neutropénie (12,2 %), des perforations intestinales (7,1 %), l'embolie pulmonaire (5,1 %) et des accidents vasculaires cérébraux (5,1 %).

Risque absolu faible

Les auteurs de l'analyse soulignent que le risque absolu de mortalité lié au traitement est très bas par rapport aux effets

bénéfiques de l'Avastin pour prolonger la vie des malades atteints d'un cancer avancé.

Ils invitent ainsi les médecins et les malades à être conscients du risque accru de décès lié à la combinaison de certaines chimiothérapies à l'Avastin et de surveiller étroitement l'apparition d'effets secondaires graves pour les traiter.

Dans un éditorial également publié dans le *JAMA* du 2 février, le Dr Daniel Hayes, de l'Université du Michigan, écrit qu'une analyse détaillée des taux de réponse de l'Avastin laisse penser que cet anti-cancéreux est efficace, mais seulement chez certains patients.

La FDA avait d'ailleurs annoncé en décembre le début du processus de retrait du marché de l'Avastin pour traiter le cancer du sein, en raison de son inefficacité et des risques présentés.

Agence France-Presse

EN BREF

L'égalité par la lutte contre la pauvreté

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec a mis en lumière hier la nécessité de lutter contre la pauvreté pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes. La FAFMRQ présentait un mémoire à cet effet devant la Commission des relations avec les citoyens. Pour la Fédération, la pauvreté est le premier obstacle à l'atteinte de l'égalité, particulièrement pour les femmes chefs de famille monoparentale. L'association recommandait hier notamment le maintien de la gratuité et de l'universalité du programme de médiation familiale et un meilleur accès à l'aide juridique pour les personnes seules travaillant au salaire minimum. La Fédération a aussi dénoncé «la privatisation grandissante et la tarification des services sociaux et de santé», et a réclamé, pour les populations vulnérables, l'accès à des revenus qui permettent de manger sainement et des logements sociaux salubres et bien chauffés. — *Le Devoir*

Aide financière: une attitude «hypocrite»

Les deux grosses fédérations étudiantes, collégiale et universitaire, ont dénoncé l'attitude «hypocrite» dont fait preuve le gouvernement Charest en abolissant les bourses des étudiants qui effectuent un MBA à l'Université McGill. Les étudiants réagissaient à un article du Devoir publié hier révélant que certains étudiants admissibles au programme d'aide financière inscrits au MBA à 30 000 \$ de McGill avaient vu disparaître le montant de la bourse auquel ils ont droit au profit d'un prêt, moindre. «En permettant l'existence d'un MBA à 30 000 \$, le gouvernement est en train d'approuver la création d'un système universitaire à deux vitesses. Et comme nous le voyons maintenant, l'aide financière aux études devient elle aussi un système à deux vitesses où certains programmes seront couverts totalement et d'autres non. Dans les deux cas, c'est inacceptable», a fait savoir par voie de communiqué Louis-Philippe Savoie, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Il craint que d'autres programmes,

parce qu'ils exigent des droits de scolarité élevés, soient exclus de la liste de l'aide financière aux études. — *Le Devoir*

Senneville: non au plan d'urbanisme

Des citoyens de Senneville, dans l'ouest de l'île de Montréal, comptent remettre ce matin une pétition à leurs élus municipaux afin d'exprimer leur opposition au projet de plan d'urbanisme préliminaire adopté l'an dernier. Quelque 490 citoyens ont signé la pétition, soit 70 % des électeurs de Senneville, une municipalité qui compte 962 habitants, a indiqué hier Jane Guest, porte-parole d'un groupe citoyen baptisé SAVE (Senneville As a Village Environment). Mme Guest a expliqué que les signataires de la pétition jugent inacceptable le projet de plan d'urbanisme qui autorisera la construction de projets immobiliers dans deux secteurs de la municipalité, soit sur le site d'un ancien golf et dans un boisé situé en face de l'hôpital des anciens combattants. Ces deux sites devraient être conservés comme espaces verts, croit plutôt le groupe de citoyens. — *Le Devoir*

L'événement

I.a. Eyeworks®

GEORGES LAOUN OPTICIEN

Vendredi et samedi 4 et 5 février.

Venez entendre

Dawn Tyler Watson & Paul Deslauriers jouent les blues

Vendredi 4 février à 5h et 6h à notre boutique de Saint-Denis

Venez voir

Toutes les nouvelles et classiques montures I.a. Eyeworks

votre visage ici!

Photo Booth Montréal
Prenez-vous en portrait avec une monture I.a. Eyeworks.Le samedi 5 février,
13 h à 16 h
à la
boutique Saint-Denis.Gagnez une
I.a. Eyeworks
Détails en magasin

www.facebook.com/georgeslaounopticien

4012 Saint-Denis,
Montréal, Qc, H2W 2M2
514-844-1919

georgeslaoun

1368 Sherbrooke West
Montréal, Qc, H3G 1J5
514-985-0015

ÉDITORIAL

Violences au Caire

Le tournant

Après une série de manifestations pacifiques, voilà que la violence s'est invitée lorsque les partisans du président Hosni Moubarak ont investi hier, matraques en main, la place Tahrir. Ces affrontements, fomentés pour une bonne part par l'État, signalent peut-être l'amorce d'une nouvelle étape.

Il y a eu tout d'abord les marches organisées principalement par deux courants laïques, le Mouvement Assez! et le Mouvement du 6-Avril. Après quoi, les Frères musulmans ont mis un terme à leur valse-hésitation en convergeant vers la place Tahrir avant-hier. Au terme de cette journée, le chef de l'État a annoncé qu'il ne se présenterait pas à l'élection présidentielle de l'automne prochain. Quelques heures plus tard, et certainement avec son assentiment, l'appareil d'État ordonnait à ses fonctionnaires de participer à une contre-manifestation avec le résultat que l'on sait.

Au cours de cette journée, deux gestes ont été posés qui permettent d'avancer qu'un nouvel acte politique se poursuit. Pour la première fois depuis le début du soulèvement, le visage de l'opposition, soit Mohamed el-Baradei, a exigé «une intervention décisive de l'armée pour stopper ce massacre». Ensuite, tant la secrétaire d'État Hillary Clinton dans ses communications avec le vice-président Omar Suleiman que la Maison-Blanche avec Moubarak ont martelé que les changements auxquels aspirent les manifestants se conjuguent au présent et non au futur. Autrement dit, puisque ces derniers veulent d'abord et avant tout le départ de l'actuel président, celui-ci doit obtempérer. Revenons à El-Baradei.

Antérieurement aux débordements d'hier, l'armée avait souligné que sa présence dans les rues se justifiait par sa volonté d'assurer un déroulement pacifique des événements. Ce fut le cas pendant huit jours. Ce ne fut pas le neuvième. Ce qui s'est passé hier est une contradiction du pacifisme. Ce qui s'est passé hier, c'est l'organisation d'une fronde logeant à l'enseigne de la peur et qui devrait obliger l'armée à intervenir vu les engagements qu'elle a pris. Cela, El-Baradei l'a bien compris.

Si la violence observée hier se poursuit, alors l'armée sera confrontée à un dilemme: soit elle «démète» l'un des siens, soit elle laisse aller et prend donc le risque de jouer le jeu des Frères musulmans. Et cela également, El-Baradei l'a bien compris. En faisant un appel du pied en direction des gradés, le porte-parole de l'opposition mène une triangulation politique qui pourrait s'avérer habile. Car en agissant de la sorte, El-Baradei invite l'armée à choisir entre son courant, l'Assemblée pour un changement national, ou à favoriser l'essor des islamistes si jamais elle s'abstient de prendre position à court terme.

Il est également plausible que l'armée, acteur incontournable de la scène politique, opte pour la fuite en avant. Mais encore? Qu'elle choisisse le durcissement tous azimuts. Qu'elle élargisse le champ de son autorité. À ce propos, il faut rappeler, souligner, qu'au cours de la fin de semaine dernière les gradés ont passablement militarisé le gouvernement en remplaçant les ministres issus de la société civile par des généraux, sans oublier des hauts fonctionnaires.

En nommant le général Omar Suleiman au poste de vice-président, en nommant les chefs des services de renseignement, qui est en fait le corps militaire dominant tous les autres, Hosni Moubarak a eu le culot d'engager une partie de billard à... trois bandes.

Transport collectif

Métro-logo-gros lot

La Société de transport de Montréal (STM) est à la recherche d'un oiseau rare. Correction: non pas d'un, mais bien de quatre oiseaux rares. Moyennant une petite fortune et la signature d'un contrat bouloigné pour dix ans, les «partenaires pour un développement durable» pourront afficher leur logo dans une quantité impressionnante de racoins du métro de Montréal.

Plusieurs usagers, déjà allergiques au principe à la mode selon lequel se marchande le moindre pouce carré, associeront cette volonté de «commanditer» le métro à une antipathique pollution. D'autres, plus tolérants, songeront peut-être que comme la publicité tapisse déjà murs, planchers et voitures, la multiplication des logos dans le métro n'ajoutera rien de guère plus insupportable à un environnement déjà contaminé.

Tous les usagers, toutefois, se poseront cette question légitime: en quoi cette mise aux enchères d'un espace public améliorera-t-il le service? La STM a pris soin de le souligner à traits rouges: l'ajout projeté minimal à son budget de 155 millions en dix ans n'aura aucune incidence sur le coût du passage. Voilà qui ne fait pas passer la pilule commandite plus doucement.

La STM dit vouloir améliorer son service d'information en temps réel — ces écrans parsemés dans quelques-unes des stations — et la communication par téléphonie cellulaire en sous-terrain. Le premier projet n'a pas encore prouvé sa rentabilité. Le second permettra certes d'être en vogue, mais n'aura vraisemblablement aucune incidence sur les voitures bondées, les interruptions de service et autres inconforts qui font ronchonner les usagers. Qu'il serait d'avant-garde, par exemple, de savoir que l'accès aux handicapés sera amélioré grâce à ces nouveaux montants!

En outre, la société a formulé son appel de propositions comme si elle allait avoir le luxe d'être très sélective dans le choix de ses «grands partenaires». Mais qui, diable qui, osera signer dans un contexte économique aussi friable un contrat de DIX ans — pour la ligne orange, la mise minimale est fixée à 60 millions?

La STM croit pouvoir recevoir assez de propositions pour choisir ses commanditaires simultanément et garantir l'impossibilité de concurrence directe entre candidats élus. Elle exigera de ses entreprises donatrices qu'elles aient une politique de développement durable (une formalité). Elle estime être en mesure de choisir celles qui s'engageront le mieux à faire la promotion du transport collectif. Les entreprises socialement responsables et partageant les «valeurs» de la STM seront priorisées. Il y a un danger camouflé derrière tant d'imprécision: celui de se rabattre, faute de candidats, sur un partenaire qui n'aura de «grand» que le nom.

On cherche, sans le trouver, l'argument alléchant qui ferait de cette liquidation de l'espace public un projet acceptable. Dans sa forme actuelle, peu convaincante, il ne l'est ni dans le principe ni dans la faisabilité.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

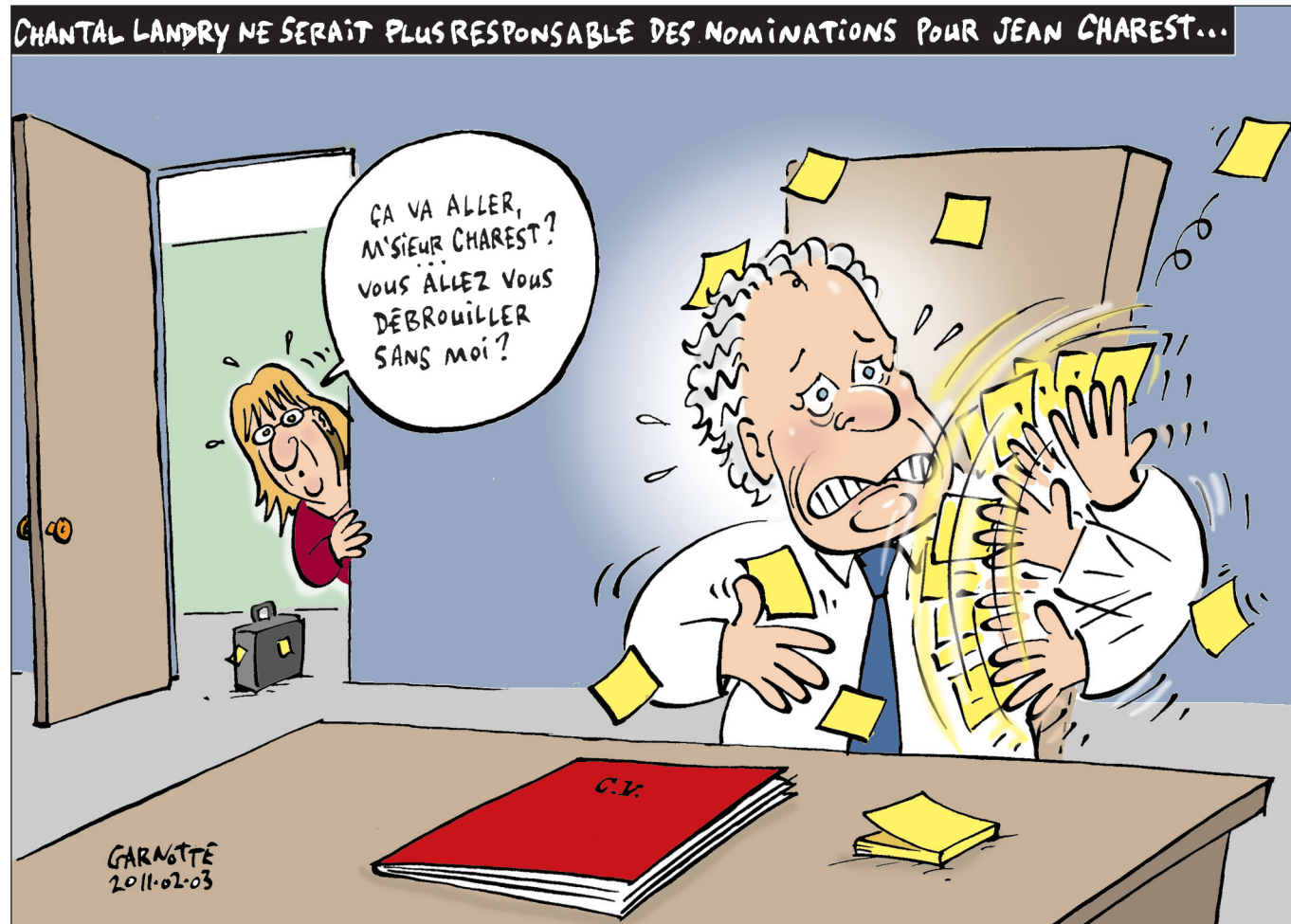
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

Taisez-vous!

Je trouve enrageant de voir Stephen Harper et Lawrence Cannon se poser en donneurs de leçons sur la façon dont les choses sont menées en Tunisie ou en Égypte. Qu'on ne se borne qu'à torturer un seul enfant-soldat comme Omar Kadhr ou qu'on fasse torturer une horde d'opposants n'importe guère. Ce qui importe, ce qui est inacceptable, là où on doit tracer la ligne, c'est face à la torture elle-même. En matière de droits de la personne, de «valeurs élémentaires comme la liberté, la démocratie, les droits de l'homme et la justice», pour citer Stephen Harper, notre Taruffe en chef, le Canada ne peut plus que se taire.

Sébastien Lavoie
Montréal, le 1^{er} février 2011

«Le printemps arabe»

Les révoltes et les révolutions dans les pays arabes vont sûrement transformer de fond en comble la configuration géopolitique du Moyen-Orient, et je vous salue pour l'excellente couverture que vous y avez consacrée en fin de semaine dernière. Pourtant, avec la carte publiée à la page A 7, on s'avance un peu trop sur ces éventuels changements. Depuis quand considère-t-on que la bande de Gaza et la

Cisjordanie font partie de l'État d'Israël?

Certes, ces bouleversements mis en branle le mois passé changeront la donne en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien. Et bien sûr, certains voudraient que ce conflit prenne fin avec la naissance d'un seul État binational couvrant tout le territoire entre la mer Méditerranée et le Jourdain. Mais à l'heure actuelle, eu égard à l'occupation continuée, dessiner une carte sans divisions entre la Palestine et Israël revêt un air impérialiste, plutôt qu'optimiste.

William M. Burton
Montréal, le 1^{er} février 2010

De rassembleur à diviseur

Monsieur Bouchard, vous avez déjà fait rêver les Québécois, quand vous nous disiez: «Moé, j'veux pas m'éteindre». C'était bien sûr dans une autre vie, celle du rassembleur. Aujourd'hui, vous décidez de mettre votre intelligence et vos talents indéniables au service d'une compagnie de l'Alberta qui veut exploiter le gaz de schiste au Québec, mais sans les Québécois. Votre lucidité actuelle semble coler à celle des compagnies dont on connaît la principale valeur: celle de faire de l'argent sans se soucier des impacts environnementaux!

Si vous aviez continué à mettre votre

énergie, qui semble très renouvelable, au service de l'avancement de l'indépendance du Québec, vous auriez servi tant le Québec que vos nouveaux amis les libéraux provinciaux; puisque la souveraineté du Québec assurera à la fois sa souveraineté culturelle, tant souhaitée par Robert Bourassa, et sa souveraineté économique que Jean Charest pense menacée par les négociations du Canada avec l'Europe sur un traité de libre-échange.

Je suppose qu'après le déficit zéro, qui devait être une condition gagnante pour que le Québec devienne un pays et qui a plutôt été une catastrophe pour nos services publics; vous allez cette fois-ci tenter de nous convaincre que notre souveraineté passe par l'exploitation du gaz de schiste, une énergie non renouvelable, sale et dont on ne semble pas avoir besoin pour le moment. Vous avez bien sûr le droit d'y croire. Cependant, si vous comptez continuer à vous réclamer de l'héritage de René Lévesque, vous êtes condamné à nous convaincre de l'intérêt concret pour tous les Québécois de cette nouvelle ressource. Les effets de toge ne suffisent plus! Nous sommes maintenant un peuple averti capable d'opter pour un bon produit plutôt qu'un bon «vendeur». Bonne chance quand même!

Alyre Potvin
Fossambault-sur-le-Lac, le 1^{er} février 2011

LIBRE OPINION

Démocratie ou islamisme?

DJEMILA BENHABIB

Auteure de Ma vie à contre-Coran

Le samedi 29 janvier, à l'appel d'associations de femmes, une grande marche pour la citoyenneté et l'égalité a été organisée à Tunis et à laquelle ont participé des milliers de citoyens pour exiger que la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes soient explicitement énoncées dans la nouvelle Constitution du pays.

Les Tunisiennes sont conscientes du fait que lorsque l'histoire a balbutié, dans le monde arabe et musulman, les islamistes se sont hissés à la périphérie ou au cœur du pouvoir pour tordre le cou à la démocratie et faire reculer les droits des femmes. Tels des vautours, chaque fois qu'il est question de transition, ils cherchent le bon moment pour sauter dans l'arène politique.

En ce sens, le mouvement Nahdha, dirigé par Rached Ghannouchi, proche de la Confrérie des frères musulmans, constitue une véritable menace pour l'avenir. Ainsi, les Tunisiens doivent faire preuve d'une grande vigilance. Aussi réputés soient-ils pour leur tolérance et leur esprit d'ouverture, ils ne sont pas à l'abri d'un égarement. Car la Tunisie porte aussi en elle les ambivalences du monde arabe et musulman. L'islam est religion d'État. L'islam institutionnalisé a été promu par le dictateur Ben Ali de mille et une façons depuis les élections législatives de 1989.

Bien que les femmes aient été discrètes lors des soulèvements populaires des dernières semaines, la révolution tunisienne a bel et bien un visage de femme, une femme libre et émancipée dont le statut a toujours fait l'envie de toutes les femmes du monde arabe et musulman, un monde où l'on ne se gêne guère pour infliger aux femmes un

traitement digne d'une autre époque. N'oublions pas qu'en Tunisie, l'argument qui consiste à dire qu'Allah a voulu le voile, la polygamie, la répudiation et la lapidation n'a pas marché.

Dès le début du XX^e siècle, des hommes et femmes ont rêvé de construire une autre alternative où la dignité des femmes ne se bradait pas. Le Tunisien Tahar Haddad (1899-1935), théologien de l'Université de la Zeitouna, tout autant que l'Égyptien Qasim Amin (1863-1908), écrivain et poète, prônèrent l'émancipation des femmes et l'abandon du voile. Haddad a activement milité contre la polygamie; il a comparé «le voile à la muselière qu'on met au chien pour les empêcher de mordre». Avec Bourguiba, fondateur du parti nationaliste le Néo-Destour en 1934, la Tunisie a connu une époque de revendications et de succès féministes.

Dans un article de presse, paru le vendredi 11 janvier 1929 dans le journal *L'Étendard tunisien*, Bourguiba met l'accent sur la nécessité du changement au sein de la société. «L'évolution doit se faire sinon c'est la mort», écrit-il. Dès la première année de l'indépendance, il met en marche un train de réformes législatives dont le fleuron demeure le Code du statut personnel (CSP). Promulgué le 13 août 1956, il accorde aux femmes des droits sans équivalent ailleurs dans le monde arabe. Il abolit notamment la polygamie et la répudiation et exige, pour le mariage, le consentement mutuel des futurs époux. Il octroie aux femmes le droit de vote en 1957 et autorise l'avortement en 1973.

Lalibi des États musulmans qui ont institutionnalisé la discrimination et les violences à l'égard des femmes afin de les subordonner aux hommes est toujours le même, à savoir l'islam et l'application de la charia. Faire une brèche dans ce système, c'est faire une brèche dans toute la société.

Le statut des femmes soulève un tabou majeur, celui de la place de la religion dans la société. C'est un problème qui reste aujourd'hui encore le principal défi avec lequel les musulmans sont aux prises. Nous touchons là à un élément central.

La question de savoir si un système politique fondé sur la religion est compatible avec un projet démocratique se heurte à un principe éthique. En démocratie, les libertés d'opinion, de parole et de conscience sont des droits intrinsèques qui supposent le droit à la dissidence. Dans ce système, la possibilité de demander à ce qu'une loi soit modifiée ou abrogée existe. Or, une telle liberté est impossible lorsque la loi est fondée sur un texte sacré.

Ainsi, faire entrer la religion dans le domaine du politique et imposer la charia en prétextant la volonté d'Allah, c'est remettre en cause l'autonomie de l'individu par rapport à sa communauté. C'est aussi refuser une conception de la religion qui devrait être le résultat d'une démarche personnelle et libre d'adhésion à une croyance. Les pratiques sociales se sont largement sécularisées dans la grande majorité des sociétés musulmanes et, dans la plupart des États, les lois islamiques touchent essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, le domaine familial et par voie de conséquence la place accordée aux femmes dans ce domaine. C'est dire l'enjeu que constitue le statut des femmes.

Tahar Haddad et Bourguiba ont frayé un chemin dans les esprits. Aujourd'hui, une autre génération prend la relève pour consolider les acquis et participer pleinement à la formidable ouverture démocratique. La «révolution de jasmin» ouvre la voie du changement et, au-delà, appelle le monde arabe à un choix décisif: démocratie ou islamisme?

IDÉES

Protection du patrimoine

L'effritement déplorable de l'arrondissement historique de Sillery

COLLECTIF D'AUTEURS

Le sort d'un espace patrimonial protégé comme l'arrondissement historique de Sillery concerne toute la population du Québec. C'est un bien dont le statut reconnaît la valeur nationale et collective au même titre que d'autres arrondissements classés comme l'île d'Orléans ou, à Montréal, le mont Royal ou le bois de Saraguay.

Le 2 décembre dernier, nous écrivions au maire de Québec et à la ministre de la Culture pour leur exprimer nos plus vives inquiétudes quant aux projets immobiliers menaçant l'intégrité de l'arrondissement historique de Sillery. Depuis lors, des appuis nombreux, dont celui de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec regroupant 240 sociétés actives et rejoignant près de 50 000 personnes, nous encourageant à poursuivre notre action demandant un moratoire immédiat pour tout projet de subdivision ou de construction sur les grands domaines de Sillery.

Ce territoire, décrété arrondissement historique par le gouvernement au nom de tous les Québécois, doit être protégé et mis en valeur par une gestion urbaine responsable dans la perspective d'un développement durable fondé sur les principes reconnus en la matière, notamment la conservation des valeurs identitaires et paysagères. Sillery est un berceau de la nation, modelé par l'apport successif des Américains, des Français et des Anglais. La puissance de son paysage a attiré de grandes familles et des communautés religieuses catholiques, ce qui a permis de constituer et de conserver en ensemble paysager d'une intégrité exemplaire et rare jusqu'à ce jour, malgré quelques accrocs.

Cimetière morcelé

Le 5 février 1964, le gouvernement décrétait la création de



JEAN BOUSQUET

L'écran visuel du boisé du cimetière Saint-Patrick, dans l'arrondissement historique de Sillery.

cet arrondissement historique en réaction au lotissement complet de l'ancien domaine Spencer Grange, afin de prévenir le parcellement des autres grands domaines et de préserver les caractéristiques paysagères naturelles de ce site. Cet acte visionnaire signifie à la population «l'importance nationale» de ce territoire. Les boisés, alignements d'arbres et espaces verts sont l'ossature du paysage ainsi reconnu et protégé et le morcellement rendrait futile le classement visionnaire de 1964.

Déjà, le 25 mars 2010, un regroupement d'organismes alertait la ministre Christine St-Pierre, responsable du patrimoine historique du Québec, sur ses appréhensions concernant des projets immobiliers en cours ou en planification dans l'arrondissement historique.

Malgré cela, à l'automne dernier et avec l'aval ministériel, le cimetière Saint-Patrick, ancien domaine Woodfield fondé au XVIII^e siècle, l'un des plus beaux au Canada avec Catara-

qui et le Bois-de-Coulonge, était morcelé. Sa lisière ouest, comptant un peuplement d'arbres patrimoniaux de plus de 250 ans, était vendue pour y construire un complexe résidentiel d'une centaine de condos de luxe. Or, ce terrain et ses arbres de plus de 250 ans portent une richesse biologique patrimoniale et sont les témoins vivants d'une histoire remontant à l'époque du Régime français. Ils forment aussi un écran visuel devant les immeubles en hauteur avoisinants, permettant de sauvegarder ce panorama admirable et de conserver au cimetière son paysage et sa quiétude propices au recueillement.

Par ailleurs, on voit sur le Web l'annonce de futures interventions au domaine Benmore ou sur le site des Augustines, deux autres propriétés patrimoniales menacées dont la protection devait être assurée par leur situation dans l'arrondissement historique. L'effritement de l'arrondissement historique se confirme.

Un présage du pire

Pourtant, dans un secteur protégé comme l'arrondissement historique de Sillery, on ne peut modifier quoi que ce soit sans l'accord de la ministre de la Culture. C'est ainsi qu'en avril 2010, le ministère publiait un cadre de gestion pour cet arrondissement historique. On y recommande, entre autres, de préserver les grandes parcelles en évitant leur morcellement et de conserver comme écran visuel le boisé patrimonial situé à la lisière ouest du cimetière Saint-Patrick. L'autorisation récente de la vente de cette partie du cimetière par la ministre énoncé contredire ce principe énoncé par le ministère de la Culture. La population est en droit de se demander s'il ne s'agit là que d'intentions pieuses ou si des mesures véritables ont été prises pour satisfaire aux exigences de la conservation de ce territoire patrimonial protégé.

On n'improvise pas la sauvegarde d'un arrondissement his-

torique et on ne mélange pas les genres, car un plan de sauvegarde, de mise en valeur et de développement durable pour les arrondissements historiques est d'un ordre différent que le programme particulier d'urbanisme suggéré par la Ville de Québec.

Un plan de sauvegarde, de mise en valeur et de développement durable d'un territoire patrimonial comme celui-ci est à la fois d'une plus grande portée pour la vision d'ensemble et d'une plus grande finesse dans l'examen de ses composantes patrimoniales en lien avec l'histoire, les usages ou le paysage en vue d'assurer leur conservation.

Malheureusement, le 16 décembre dernier, la Ville de Québec annonçait ses couleurs en publiant un rapport recommandant le morcellement de chacun des grands domaines de Sillery. Ceci laisse présager le pire et démontre une fois de plus que la gestion des sites patrimoniaux ne devrait pas être

laissée aux municipalités, car même dans le cas d'une ville comme Québec, inscrite au patrimoine mondial, la recherche continue de revenus pour leurs projets peut mener à l'aliénation des lieux les plus significatifs. Ici, ce serait le sacrifice du promontoire de Québec surplombant le fleuve sur l'autel de la rentabilité fiscale.

Nous sommes inquiets devant les arguments avancés par les autorités municipales pour ce site et pour d'autres lieux dans la ville de Québec et pour le précédent que cela créerait quant aux autres sites d'intérêt au Québec. La haute densité sans considération vue par certains élus comme un des beaux arts, sinon comme la religion du changement, peut conduire les intérêts municipaux à une collecte accrue de taxes par l'élimination systématique des lieux patrimoniaux et des domaines paysagers qui distinguent tant la capitale. Pourtant, il ne manque pas de terrains à densifier à Québec. Pensons aux vastes parcs de stationnement des centres commerciaux à un étage ou aux quartiers à revitaliser. C'est bien là qu'il est possible de densifier et non pas dans l'arrondissement historique de Sillery.

Responsable de l'application d'une reconnaissance nationale, le ministère de la Culture se doit d'assurer ici la primauté du patrimoine tout en assurant une utilisation viable de ce territoire protégé. Pour ce faire, nous demandons un moratoire immédiat sur tout projet affectant l'intégrité de l'arrondissement historique de Sillery et de ses grands domaines afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'un véritable plan de protection, de mise en valeur et de développement durable qui en respecte les valeurs patrimoniales.

Ont signé ce texte: Marcel Junius (président honoraire de la Coalition Héritage Québec et ex-président de la Commission des biens culturels du Québec), Hugues Michaud (président de la Société d'histoire de Sillery), Christiane Trudel (présidente du conseil de quartier de Sillery), Jean Bousquet (professeur titulaire de foresterie à l'Université Laval) et Johanne Elsener (présidente du Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery).

Patrimoine à vendre

Le flou artistique, la pire des politiques

ERIC DEVLIN

Président du conseil d'administration du Musée des maîtres et artisans du Québec depuis 2002

L'auteur s'exprime ici à titre personnel

L'attitude de la ministre Christine St-Pierre devant la vente probable des sept bas-reliefs du calvaire d'Oka ne fait que traduire l'absence d'une politique au ministère de la Culture lorsqu'une institution dépositaire d'un bien culturel décide de s'en départir pour une quelconque raison.

Au Québec, nous avons trois musées d'État (Musée d'art contemporain de Montréal, Musée national des beaux-arts du Québec et le Musée de la civilisation). À part quelques exceptions municipales comme le Musée de Lachine, toutes les autres institutions où l'on retrouve des biens culturels sont des organismes privés à but non lucratif.

Dans ce lot, il y a deux gros joueurs, le Centre canadien d'architecture et le Musée des beaux-arts de Montréal, qui n'ont pas de difficultés majeures à convaincre des donateurs de soutenir leur cause. Pour les autres, c'est la galère. Avant que Line Beauchamp ne soit titulaire du poste de ministre de la Culture, les budgets de fonctionnement attribués par le gouvernement du Québec n'avaient pas augmenté depuis 15 ans! Pourtant, il a bien fallu que l'on augmente un peu les salaires de nos employés, que l'on paye les hausses de loyer, etc. En fait, les gestionnaires et gar-

diens de notre mémoire culturelle ont surtout réalisés des miracles.

La tentation de la vente au rabais

Parfois, le miracle n'a pas eu lieu et certains musées se sont retrouvés en situation de faillite. Les journaux ont rapporté ces cas. Imaginons un musée en région aux prises avec un déficit de 1,5 million sur un budget de fonctionnement de 500 000 \$. On pourrait se dire que le directeur a manipulé les chiffres, que la firme de comptables était incompétente ou que le conseil d'administration n'a pas veillé au grain.

Pour se sortir de tels pétrins financiers, la tentation est grande de faire une vente au rabais. La cave est pleine d'objets et, dans ce cas-ci, de tableaux qui ont une grande valeur pécuniaire et qui sont recherchés des collectionneurs. Le seul interdit provient du ministère du Revenu! Si le bien culturel a été donné par un contribuable contre une faveur fiscale — ce qui est la majorité des cas —, le musée a l'obligation de garder ce bien durant une période de dix ans. Après, c'est le grand vide. Il n'y a aucune directive au ministère de la Culture lorsqu'un musée veut se départir — ou «aliéner», comme on dit dans le jargon — d'un bien culturel.

Récente politique d'acquisition

Cette absence de balises pose problème, comme on peut le constater dans le cas des bas-reliefs du calvaire d'Oka. C'est aussi un casse-tête pour la gestion au quotidien des musées. La plupart de nos collections ont été amorcées par des

communautés religieuses. L'origine de ces collections était souvent de nature pédagogique. Puis, il y a eu le grand remous de la Révolution tranquille. Les communautés religieuses ont alors cédé la gestion de leurs collections à de nouvelles entités administratives qui relevaient parfois d'une maison d'enseignement ou qui étaient autonomes.

Donc, ce n'est que tout récemment que nos musées se sont dotés d'une politique d'acquisition cohérente. Apparaissant, c'était plutôt un processus d'accumulation plus ou moins ordonné. Ainsi, le Musée des maîtres et artisans du Québec possède 23 rouets! A-t-on besoin de garder autant de rouets — objets plutôt encombrants — pour témoigner d'une époque? Et je ne discute même pas de l'état physique de certains d'entre eux.

Il y a aussi le cas où un musée se retrouve avec des objets qui n'ont aucun rapport avec sa mission. Nous avons ainsi au Musée des maîtres et artisans du Québec de l'ameublement pour la première classe des trains de la Société nationale des chemins de fer français! Ne me demandez pas pourquoi. C'est un mystère.

Voilà autant de situations où une aliénation devrait être envisagée, car il y a un coût à entreposer tous ces objets dont la pertinence n'est pas démontrée. Et comme nous sommes des organisations privées avec des budgets très limités, il faut, un jour ou l'autre, faire du ménage dans nos collections pour faire de la place. Dans notre cas, le processus d'accumulation/collection a débuté à la fin du XIX^e siècle. Imaginez le bazar: plus de 10 000

objets, de la petite cuillère en argent à la grande armoire en pointe-de-diamant. Nous avons des pièces exceptionnelles, mais nous avons aussi des objets devant lesquels nous restons dubitatifs.

Pourquoi avons-nous ce tas de planches attachées avec de la corde? Est-ce un reliquat de la maison de Jeanne-Mance, de la caravelle de Jacques Cartier, ou de la cabane de jardin qu'un père de Sainte-Croix voulait construire pour ranger ses outils d'horticulture?

Le Musée des maîtres et artisans du Québec déménagera dans deux ans ses collections dans une nouvelle réserve qui fera partie d'un complexe culturel avec la nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent. Le conseil d'administration du Musée a donc décidé de profiter de l'occasion pour adopter une politique d'aliénation, et donc de ne déménager que les objets qui ont un intérêt patrimonial en accord avec la mission du musée. Des critères très stricts ont été définis pour justifier l'aliénation d'un objet. Le comité d'acquisition du musée discutera cette décision pour chaque objet et fera une recommandation au conseil d'administration, qui approuvera ou non l'aliénation.

Il aurait été plus simple pour nous comme pour toutes les autres institutions québécoises gardiennes de notre mémoire collective, dont cette église d'Oka, si le ministère de la Culture avait une politique limpide sur l'aliénation des biens culturels. Le flou artistique qui règne sur cette question est la pire des politiques, comme nous pouvons le constater avec cette triste saga d'Oka.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters), information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Reny (pupitre), information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Emilie Parent-Bouchard et Étienne Plamondon-Emond (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction), DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec), PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Elinam, Veronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebaf (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire), PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filon, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filon, Marie-Luce Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion), ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

ŒUVRES

SUITE DE LA PAGE 1

peintre de l'Ouest canadien, ont notamment été écoulés pour un montant net de 241 950 \$.

Or seulement 18 % de la somme tirée de la vente a servi à restaurer d'autres pièces de la collection radio-canadienne, «alors que 82 % a été utilisée pour la conservation et la mise en valeur d'autres œuvres», indique le responsable de l'accès à l'information à Radio-Canada. Ce qui, en clair, signifie que la SRC a dépensé plus de 200 000 \$ pour «mettre en valeur» sept tableaux, dont une toile de Jean-Paul Riopelle.

Chose certaine, la SRC, qui souhaitait se départir de ses «actifs non rentables», n'a pas ébruité l'affaire. Dans un courriel échangé entre hauts fonctionnaires, obtenu par *Le Devoir*, il est notamment dit que le président de Radio-Canada de l'époque, Claude Rabinovitch, et le président du conseil d'administration, Guy Fournier, ont sciemment décidé de retirer le sujet de la vente de la collection d'œuvres d'art de l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration.

«M. Fournier est d'avis que toute suggestion de vendre la collection d'œuvres d'art soulèverait un tollé de protestations. Donc, la question est réglée. Il n'est toutefois pas opposé à une vente sélective pour financer l'entretien de la collection», poursuit le courriel.

Au départ, Radio-Canada caressait donc l'idée de vendre la totalité de sa collection, mais elle a réfréné ses ardeurs.

Selon le sénateur libéral Serge Joyal, qui a formulé la demande d'accès à l'information l'été dernier, cette vente en catimini d'œuvres acquises avec des fonds publics est inacceptable de la part d'une société publique. «Avant de vendre des œuvres d'une société gouvernementale, on doit procéder de façon transparente. On dit que les fonds manquaient pour restaurer d'autres œuvres, mais seulement 18 % de la somme a vraiment servi à cela. Il y a un flou utilisé pour maquiller une opération de déstagement», déplore-t-il.

Dans le contexte où de nombreuses autres sociétés d'État détiennent des collections importantes, des politiques claires doivent guider la façon de conserver ou de disposer de ces œuvres, relance le sénateur.

Interrogé sur cette vente «sélective», Radio-Canada a indiqué hier au *Devoir* que les œuvres «avaient été vendues à six galeries canadiennes» dont les offres se rapprochaient «le plus de la valeur marchande fixée par [des] évaluateurs».

«Nous n'avons pas l'intention pour l'instant de nous départir d'autres œuvres qui nous appartiennent», a indiqué hier par courriel Marco Dubé, porte-parole de la Société Radio-Canada à Toronto.

La SRC refuse de divulguer le prix de vente et l'identité des galeries dont les offres ont été acceptées. Contacté hier, le galeriste Simon Blais a indiqué avoir payé un «juste prix, supérieur à celui de l'évaluation». Ce dernier dit avoir été invité à présenter des offres à la SRC, mais ignore quelles autres galeries ont fait partie du club restreint des acquéreurs.

Chose certaine, des œuvres de moyenne taille de Shadbolt s'envolaient en 2009 pour 50 000 \$ pièce dans des maisons d'enchères au Canada. Lors de sa vente sélective en 2005, la SRC s'est départie de six grands panneaux de Shadbolt, faisant quatre pieds par six pieds. «Il serait normal de les offrir à des musées avant de les vendre au plus offrant. Radio-Canada s'est départie de cela comme on se défait de vieux ordinateurs à un prix qu'on ignore», déplore Serge Joyal.

Le cas récent de la controverse soulevée par le démantèlement prévu de la murale de Serge Lemoyne par la société Loto-Québec est un autre exemple du flou qui plane sur les responsabilités des agences et sociétés d'État à l'égard des œuvres de leurs collections acquises par des fonds publics.

Dans les explications fournies hier au *Devoir*, le porte-parole de la SRC a indiqué à ce sujet que «les politiques habituelles qui s'appliquent lorsque nous vendons des actifs ont été appliquées dans ce cas-ci».

Joint hier, Guy Fournier, ex-président de Radio-Canada, a dit avoir un souvenir très vague de cette vente d'œuvres. «Ça n'a sûrement pas été une discussion marquante parce que j'en ai peu de souvenirs», a-t-il dit. De toute façon, a-t-il ajouté, «l'argent est revenu à Radio-Canada. Mais est-ce vraiment la mission de Radio-Canada de conserver les œuvres d'art? Je n'en suis pas certain. Des collections, c'est fait pour être vendues. Pour autant que l'on fasse des choses sérieuses avec les produits de la vente».

Le Devoir

Rectificatif

Plusieurs erreurs se sont glissées dans l'article intitulé «Turcot: accueil houleux des citoyens du Sud-Ouest» paru dans l'édition du 1^{er} février. Abordant la question des changements climatiques, Daniel Breton, du mouvement Maîtres chez nous - 21^e siècle, a indiqué qu'en 2020 il fallait s'attendre à ce que le nombre de véhicules électriques sur les routes augmente de 5 %, et non de 10 % comme nous l'écrivions. Il a également déclaré que le projet de reconstruction du complexe Turcot, tel que présenté par le ministère des Transports du Québec, maintiendra les émissions de gaz à effet de serre (GES) au même niveau qu'aujourd'hui, ce qui équivaut à annoncer «la mort» des objectifs de réduction des GES de 20 % pour 2020 fixés par le gouvernement du Québec. Nos excuses.

CHAOS

SUITE DE LA PAGE 1

Washington a fermement condamné les violences «révoltantes» contre les manifestants, tout en insistant sur la nécessité pour le régime d'engager «maintenant» la transition du pouvoir. «Maintenant veut dire maintenant», a répété le porte-parole de la Maison-Blanche, Robert Gibbs.

Interrogé à savoir si la Maison-Blanche estimait que M. Moubarak était un «dictateur», M. Gibbs a répondu que le dirigeant égyptien avait «l'occasion de montrer au monde ce qu'il est exactement».

Mais, le ministre égyptien des Affaires étrangères, Hossam Zaki, a rejeté hier ces appels. «Ce que disent des parties étrangères sur "une période de transition commençant immédiatement" en Égypte est refusé», a déclaré sans ambages M. Zaki par voie de communiqué.

Le président Barack Obama et son administration «condamnent fermement la violence révoltante et déplorable qui a eu lieu dans les rues du Caire», a déclaré Robert Gibbs. «Si le gouvernement est à l'origine de cette violence, elle doit s'arrêter immédiatement», a-t-il averti.

De son côté, la chef de la diplomatie américaine, Hillary Clinton, a réclamé au nouveau vice-président égyptien, Omar Souleimane, une enquête sur les violences, a indiqué le porte-parole du département d'État, Philip Crowley. «Nous ne savons pas qui a lâché ces voyous dans les rues du Caire. Quels qu'ils soient, ils doivent être tenus responsables», a-t-il affirmé.

Le ministère de l'Intérieur égyptien a démenti les allégations selon lesquelles des policiers en civil seraient impliqués dans des heurts entre partisans et adversaires du président Hosni Moubarak.



MARCO LONGARI AGENCE FRANCE-PRESSE
Des manifestants anti-Moubarak évacuent un de leurs blessés.

La figure de l'opposition, Mohamed el-Baradei, a toutefois indiqué détenir des preuves du contraire. Pour sa part, Al-Jazira a diffusé dans la

journalière des images de manifestants brandissant les papiers d'identité arrachés à des partisans du régime, témoignant de leur appartenance aux forces de l'ordre.

Des reporters pris à partie

Plusieurs journalistes, dont Jean-François Lépine de Radio-Canada, et son caméraman, ont été violemment pris à partie, hier, par des partisans du chef de l'État, auxquels se seraient mêlés des policiers en civil.

Les envoyés spéciaux de la société d'État s'éloignaient de la place de la Libération «jusqu'à ce que quelqu'un dans la foule donne un coup de poing en plein visage au caméraman Sylvain Castonguay». «Et, là, il y a eu une hystérie collective. [...] Des dizaines de gens se sont mis à le battre», a relaté Jean-François Lépine sur les ondes de RDI.

Le reporter a dû solliciter l'aide de l'armée égyptienne afin de se sortir de cette situation critique. «C'est ça qui nous a sauvé la vie, parce que sinon, probablement que la foule nous aurait battus à mort», a-t-il précisé.

Pour le secrétaire général de Reporters sans frontières, Jean-François Julliard, «ces agressions [contre des employés de Radio-Canada, mais également contre d'autres de la BBC, d'Al-Jazira, d'Al-Arabiya, de CNN et d'ABC News] apparaissent comme autant d'actes de vengeance contre la presse internationale qui a relayé les manifestations demandant la démission du président Moubarak», et sont «une manière [...] de museler l'information».

Le Devoir
Avec l'AFP, Le Monde et l'AP

AMIANTE

SUITE DE LA PAGE 1

India (BAND), dont l'animateur Gopal Krishna est la bête noire des importateurs indiens d'amiante, évoque abondamment pour dénoncer le «scandale» qui fait qu'un pays comme le Canada continue d'en exporter alors que plus de 40 pays en ont banni l'utilisation.

Il y a bien débat en Inde autour du minéral cancérigène, mais cela n'empêche pas son industrie du ciment, qui jure d'avoir adopté des méthodes d'utilisation de l'amiante qui annulent les risques pour la santé des travailleurs (l'amiante utilisé sans danger? «Impossible», rétorque Gopal), d'être en pleine expansion. «En pleine expansion, pas tant que ça quand même, mais ça va», dit affablement Gaddam Vivekanand, propriétaire de Visaka Industries, troisième producteur d'amiante-ciment du pays.

L'Inde, qui a par ailleurs mis fin en 1986 à l'exploitation minière de l'amiante sur son territoire en cessant de distribuer des licences, importe environ 350 000 tonnes d'amiante chrysotile par année — surtout de la Russie et du Québec, mais aussi du Brésil, du Kazakhstan et, jusqu'à récemment, du Zimbabwe. Elle est le principal acheteur de l'amiante québécois provenant des mines JM et LAB Chrysotile. Presque la totalité de cet amiante entre dans la fabrication de fibrociment destiné à l'industrie de la construction sous forme de panneaux, de tuiles ondulées et, plus rarement, de conduites d'eau. C'est une industrie qui se porte fort bien, quoi qu'en dise M. Vivekanand. Taux de croissance annuel d'environ 15 %. Depuis 2000, elle a au moins quadruplé sa production de quatre millions de tonnes d'amiante-ciment par année. Elle emploie environ 300 000 personnes et son chiffre d'affaires annuel est de 40 milliards de roupies (environ 1 milliard de dollars).

Le ciment du pauvre

Toxique — l'industrie ne le nie pas —, l'amiante est une fibre ignifuge qui a le grand avantage de rendre très résistant le ciment auquel il est mélangé. Et il est beaucoup moins coûteux que des produits de substitution comme le polypropylène, argument qui a son poids dans un pays pauvre où les conditions de logement sont médiocres pour des centaines de millions de citoyens. Les gens de l'industrie jouent à fond cet argument social. L'homme d'affaires indo-canadien Baljit Chadha, qui fait partie du consortium qui veut racheter Mine Jeffrey inc., va partout répétant que l'«amiante chrysotile» est le «matériau idéal» pour répondre à des besoins fondamentaux «comme celui d'avoir un toit sur la tête et d'avoir accès à de l'eau potable».

C'est le «matériau de construction du pauvre», plaide John Nicodemus, directeur général de l'Asbestos Cement Products Manufacturers Association (ACPM), le lobby qui regroupe les 15 grandes compagnies indiennes d'amiante-ciment possédant 51 usines disséminées dans le pays. «Nous occupons une toute petite niche du marché de la construction et nos produits sont essentiellement vendus en milieu rural.»

Sur son site Web, très élaboré, l'ACPM plaide que la variété chrysotile importée en Inde est «de loin plus sûre» que sa version «bleue»; qu'en tout état de cause, «une petite quantité seulement (8 à 10 % de fibres chrysotiles entre dans la fabrication du ciment)» et qu'une fois le ciment fabriqué, «les fibres sont fermement emprisonnées ou encapsu-

lées» dans le produit fini de manière à «ne poser aucun risque» pour les travailleurs, le public et l'environnement. Bref, que la façon dont on utilise l'amiante aujourd'hui n'a rien à voir avec la façon très dangereuse dont on s'en servait auparavant dans les pays occidentaux — ce qui est aussi l'argument du premier ministre Jean Charest.

Panneaux de ciment: l'abri parfait, dit le site Web de Visaka Industries, qui prend néanmoins la précaution d'aviser sa clientèle qu'au moment de l'installation des plaques, les opérations de découpage et de perçage devaient se faire dans un «endroit bien aéré». «Respirer de la poussière d'amiante en quantité excessive sur une longue période peut être dangereux pour la santé.»

La semaine dernière, la Cour suprême de l'Inde a justement recommandé au gouvernement de mettre sur pied un organisme qui serait chargé de réglementer la fabrication d'amiante-ciment. Il est impératif, dit-elle dans sa décision, de «trouver un équilibre entre les dangers que représente cette activité et le fait qu'un grand nombre de familles en dépendent pour gagner leur vie».

Le risque

Les bureaux de l'ACPM jouxtent le grand marché de produits électroniques situé à Nehru Place, à Delhi. M. Nicodemus est un homme avenant qui travaille dans le domaine depuis 40 ans (qui «connaît bien» Baljit Chadha, qu'il a rencontré «pas plus tard que le mois dernier» à Delhi et qui se proposait de solliciter une rencontre avec Clément Gignac, ministre du Développement économique, qui est en mission d'affaires cette semaine à Mumbai et Delhi). En entrevue, M. Nicodemus étale une somme — étourdissante — d'études apparemment toutes mieux documentées les unes que les autres démontrant que l'amiante chrysotile (ou blanc) est utilisé de façon absolument sûre et responsable en Inde. Et il finit par dire pendant la conversation: «Le risque est partout dans la vie, en buvant de l'alcool, en conduisant sa voiture, en montant dans un avion...» Les milliers de morts évoquées par l'OMS? «Nous voulons savoir où ils sont allés chercher ces chiffres. Quelles sont leurs sources. On leur a demandé à plusieurs reprises. Ils ne veulent plus nous rencontrer.»

Les risques liés à l'amiante ne sont pas non plus une question qui préoccupe beaucoup les gouvernements. Il y a bien le député Vijay Jawaharlal Darda, d'une circonscription du Maharashtra, membre du Parti du Congrès, qui mène le combat en solitaire au Parlement. Il a déposé en 2009 un projet de loi pour interdire l'importation et l'utilisation de l'amiante blanc. Son projet est mort au feuillet: il promet de le réintroduire cette session-ci. «C'est un minéral hautement cancérigène. On n'a pas le droit de faire n'importe quoi au nom de l'argent», lance-t-il au bout du fil. Le fait est que le gouvernement indien a réduit les taxes imposées à l'importation de la fibre, fait remarquer Gopal Krishna — que M. Nicodemus considère comme un homme à solde de multinationales européennes qui cherchent à vendre leurs produits de substitution sur le marché indien. M. Vivekanand, propriétaire de Visaka, est également député du Congrès au Lok Sabha, l'une des deux chambres du Parlement. Et le recours à l'amiante-ciment est activement soutenu par les gouvernements du Gujarat et de l'Andhra Pradesh, deux locomotives de l'économie indienne.

Le Devoir

CABINET

SUITE DE LA PAGE 1

Sauf qu'en 2005, lorsqu'il est questionné au sujet de ce mandat par *La Presse*, Luc Bastien certifie qu'il n'a «jamais fait de contrat pour les plaines d'Abraham». Il admettait que M. Thiboutot l'avait bel et bien embauché en 1998, mais pour rédiger «des fiches d'information sur les régions du Québec».

Vieux routier des cabinets politiques du gouvernement Bourassa des années 70, Luc Bastien a été bénévole lors de la plupart des campagnes électorales du PLQ des dernières décennies. Sa spécialité est justement de préparer du «contenu», des argumentaires, pour les discours des candidats en région.

Or, pour ses «fiches d'information», M. Bastien a été payé par Commando, laquelle a été décrite en 2005 comme une société paravent servant à «payer — à même les fonds versés par Jean Brault, de Groupaction —» du personnel électoral. Selon ce que concluait *La Presse*, en 1998, des fonds des commandites avaient été détournés pour financer le contenu de la campagne de Jean Charest. Cela avait conduit l'opposition péquiste à parler de «fausses factures».

En 2005, M. Bastien s'était expliqué ainsi: «Là, je vois qu'il y a un problème, mais à l'époque, cela n'avait pas été présenté comme ça.» Il ne savait «rien de tout ça», il était un «col bleu là-dedans». La commande, de plus, n'était pas venue du PLQ. L'organisateur libéral en chef de l'époque, Benoît Savard, avait précisé que les fiches en question n'avaient même pas été utilisées pour la campagne. Il avait toutefois ajouté ceci: «C'est certain que le lendemain du déclenchement de la campagne provinciale, les classeurs de Contrefort n'étaient pas verrouillés. C'est comme si M. Bastien avait travaillé à la Chambre de commerce de Québec. Cela l'aurait mis à jour sur tous les enjeux régionaux.»

Injustement ébloussé

Pour Hugo D'Amours, attaché de presse de Jean Charest, M. Bastien a été «injustement ébloussé, comme bien d'autres», par la commission Gomery, laquelle n'a jamais formulé aucun blâme à son endroit. M. D'Amours souligne que s'il a démissionné à l'époque, il l'a fait pour «éviter tout doute ou toute perception négative». Au dire de M. D'Amours, M. Bastien, «homme d'une grande probité» a exécuté en 1998 un mandat en toute bonne foi.

Dans son communiqué, le premier ministre notait que M. Bastien a aussi fait partie du comité de transition présidé par l'ancien ministre Raymond Garneau lorsque les libéraux ont repris le pouvoir en 2003. Depuis 2008, M. Bastien était chef de cabinet de Sam Hamad.

La critique péquiste Agnès Maltais a condamné hier le «manque de jugement du premier ministre». Elle affirme y voir une autre preuve que M. Charest n'a «jamais rien compris aux problèmes éthiques». «La réserve de gens prêts à servir ce premier ministre à bout de souffle s'amenuise.»

M. Bastien entrera en poste comme chef de cabinet le 7 février. Il remplacera Marc Croteau, ancien maire d'Aylmer, qui occupait cette position stratégique depuis l'automne 2009. A compter du 7 mars, M. Croteau deviendra sous-ministre au ministère des Relations internationales.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Bédard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390